

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme ANN MUNDY, vice-présidente
M. DENIS BOUCHER
Mme CHRISTINE CHEYROU
M. SERGE FILION
M. JEAN-ROBERT FAUCHER, animateur

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

VOLUME 5

Séance tenue le 3 avril 2013 à 9 h
Montmartre canadien
1669, chemin Saint-Louis
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 AVRIL 2013	
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
M. JEAN-PIERRE CHÉNARD ET Mme ANDRÉE LAPOINTE (Conseil de la culture régions de Québec et Chaudières-Appalaches).....	2
M. MARTIN HÉBERT (Société d'histoire forestière du Québec)	12
Mme ANNIE CLOUTIER.....	23
M. CLÉMENT LOCAT (Fédération histoire Québec)	32
M. MICHEL MATTE.....	38
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. MATHIEU MOREL	44
M. PIERRE MOREL.....	53
Mme MICHÈLE POULIN.....	62
M. SÉBASTIEN THÉRIAULT	66

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2013
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

5 **PAR L'ANIMATEUR:**

Alors bon matin à tous et à toutes. Bienvenue à cette troisième et dernière journée d'audience et à cette cinquième séance d'audience du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur le plan de conservation du site patrimonial de Sillery.

10

Pour les besoins du son, on me signalait hier soir que dans les trois (3) premières rangées, on entend bien. Alors libre à vous de vous approcher. Sinon, n'hésitez pas à nous le dire si vous entendez mal.

15

J'invite aussi tous les gens qui vont participer aujourd'hui à se rapprocher du micro pour qu'on puisse bien les entendre.

Sans plus tarder, monsieur le Président, je vous invite à ouvrir cette séance.

20

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Merci Jean-Robert. Bonjour et bienvenue à nouveau à cette cinquième séance d'audience publique portant sur le projet de plan de conservation du site patrimonial de Sillery.

25

Nous continuons aujourd'hui avec près de vingt-cinq (25) nouvelles présentations, donc c'est une journée chargée encore qui va nous amener jusqu'à la fin de l'après-midi.

30

Jusqu'à présent, je pense qu'on pourrait résumer en trois (3) mots ce que nous avons vu et entendu depuis le début de ces consultations publiques: calme, respect et qualité. Alors je vous en remercie, c'est très apprécié.

Sans plus tarder, je vous invite à prendre la parole. Merci.

35

40

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
JEAN-PIERRE CHÉNARD
(Conseil de la culture régions de Québec et Chaudières-Appalaches)

45 **PAR L'ANIMATEUR:**

Alors j'inviterais monsieur Jean-Pierre Chénard du Conseil de la culture régions de Québec et Chaudière-Appalaches à venir nous entretenir de son mémoire.

50 Je rappelle les règles du jeu, n'hésitez pas à vous approcher du micro, à vous identifier dès le début, et vous avez dix (10) minutes pour votre mémoire, suivies de cinq (5) minutes d'échanges avec les membres du Comité d'audition.

À vous monsieur Chénard.

55 **PAR M. JEAN-PIERRE CHÉNARD:**

Bonjour. Merci de nous recevoir aujourd'hui.

60 D'abord, on va commencer par une courte présentation personnelle. Mon nom, c'est Jean-Pierre Chénard, je suis le président de la table patrimoine-histoire du Conseil de la culture, et pour gagner ma vie, bien, je suis le directeur du Centre de valorisation du patrimoine vivant qu'on appelle également patrimoine immatériel dans certains endroits, donc on va en parler tout à l'heure.

65 Le Conseil de la culture, c'est plus de deux cents (200) organismes culturels qui représentent quelque deux mille cinq cents (2500) artistes professionnels, travailleurs culturels et patrimoniaux des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

70 La table patrimoine-histoire, quant à elle, c'est important de souligner que nous représentons près d'une cinquantaine d'organismes, de spécialistes du patrimoine et de l'histoire.

75 En ce sens, notre mémoire présente la réflexion d'une diversité de discipline du patrimoine et nous bénéficions de l'expertise présente sur nos deux (2) régions, dépassant ainsi le territoire de la ville de Québec.

80 Nous comprenons le mandat du Conseil du patrimoine culturel du Québec dans le cadre de ces audiences liées au plan de conservation de Sillery, mais nous ne pouvons traiter ce dossier seul en soi, car il est une charnière de réflexion suite à l'adoption de la Loi 82.

Le mémoire, bien, écoutez, on peut dire, sans entrer dans le détail, parce qu'on va en parler dans les recommandations, nos inquiétudes, ça rejoint les principales inquiétudes qui ont été déjà citées ici, donc on va passer par-dessus ça.

85 Les grandes orientations: préserver les valeurs patrimoniales du site, privilégier le traitement minimal et assurer la continuité à travers les changements.

On a trouvé que les énoncés étaient très larges et très généraux, que l'approche était plutôt défensive.

90 Si on y va par ce qui nous apparaît le plus important, c'est-à-dire nos recommandations!

95 Nous réitérons la demande effectuée en commission parlementaire en 2010. Le gouvernement doit promouvoir et défendre une stratégie nationale, donc une politique du patrimoine dont il est le principal initiateur et responsable, tout en y associant les régions et les collectivités générales.

100 L'opération patrimoine 2012-2022, son objectif, placer le patrimoine au cœur des préoccupations gouvernementales et citoyennes; également évidemment, cibler les citoyens en devenir, soit les jeunes.

À ces fins, le gouvernement doit établir des priorités, fixer des objectifs quantifiables et atteignables dans le temps.

105 Vous allez nous dire qu'on dépasse ici un peu le mandat de votre Commission, mais comme vous êtes un petit peu les oreilles du ministre, eh bien voilà!

110 Pour le plan de conservation, nous recommandons l'augmentation des limites du site patrimonial et que le Ministère se penche sur les cas problèmes et les vestiges particuliers, l'agrandissement de la zone désignée, inclure Nolansville, Bergerville ainsi que les deux (2) côtés du chemin Saint-Louis, solutionner le cas de la maison Bignell, appuyer le projet autofinancé qui vise l'interprétation des vestiges des grands chantiers de bois.

115 Il faut impérativement que soit prise en compte la documentation des éléments du patrimoine immatériel. Le plan tel que présenté ne tient pas compte du patrimoine immatériel qui doit être documenté avant que les communautés religieuses disparaissent.

120 On parle ici de l'esprit du lieu. Évidemment, je parle pas de fantôme, je parle d'esprit du lieu; on entre de plain-pied dans le patrimoine immatériel.

Nous parlons de faits et de témoignages sur l'histoire et sur l'identité du lieu. On parle de pratiques, de représentations, de connaissances, de savoir-faire.

125 L'esprit du lieu se trouve dans les témoignages des gens, les histoires de vie, les histoires de quartier, les histoires de confrérie, faire parler, faire témoigner les religieux, les religieuses, les habitants du quartier.

130 Les faire parler de quoi, des manières de vivre, des rituels, des symboles que l'on retrouve entre autres dans les fêtes calendaires. Comment on fêtait Noël dans les communautés religieuses? Comment on fêtait le Carême, la Mi-Carême, Pâques, la Fête nationale, la Saint-Joseph?

135 Ce sont tous des éléments qui font partie de l'esprit du lieu. On peut penser aussi à la toponymie du site. Il y avait certainement une toponymie propre au site.

Pensons également aux rituels entourant la mortalité. Les jardins qui ont été construits pour permettre la réflexion, la méditation, la prière, on est de plain-pied dans l'esprit du lieu.

140 Et que sait-on de ce qu'on retrouve dans les archives de folklore sur Sillery? Il y a eu quarante (40) ans de collecte, ça prendrait au-delà de vingt-cinq (25) ans à vingt-quatre (24) heures par jour à écouter tout ce qu'il y a dans les archives de folklore. Il y a certainement des témoignages sur Sillery.

145 Il y a matière à connaissance, à mieux cerner les manières d'être, de vivre et de penser autour du site historique de Sillery.

Et comme la Loi 82 reconnaît maintenant le patrimoine immatériel, il nous apparaît normal qu'il ait quand même une place.

150 Il est nécessaire donc de développer une vision, de bien cerner l'esprit des lieux à promouvoir.

155 Nous recommandons qu'une approche globale, plutôt que par cadre au système, soit utilisée.

Utiliser l'occasion, en 2014, par le 50^e anniversaire de la création du site historique de Sillery, afin de planifier un projet d'aménagement de parc vert sur l'espace non construit entre l'escarpement et les bâtiments existants, usage récréatif et vert.

160 Mandater la Commission de la Capitale-Nationale afin d'être le promoteur de ce chantier.

Favoriser la création d'une fondation de citoyens afin de collaborer à ce grand projet.

165 Limiter fortement l'ouverture faite au développement immobilier qui présente de véritables
risques de briser le fragile équilibre du site, soit fixer les limites de capacité de nouveaux espaces
de logement en vue de l'atteinte d'un équilibre entre les pôles de préservation et de développement
inclus aux outils réglementaires de la Ville de Québec.

170 En conséquence et en complément de ce parc linéaire, que le gouvernement du Québec,
par son ministère de la Culture, et-ou de ses mandataires, obtienne le premier droit d'achat lors de
la mise en vente des terrains des communautés religieuses ou des lieux d'enseignement.

Planifier les efforts financiers considérables qui en découleront avec une approche de
partenariat.

175 Que les espaces ainsi devenus publics, soient liés à la bande verte du haut de l'escarpement
et que leurs usages soient dédiés au social, au communautaire et à la santé, en continuité avec les
activités des communautés religieuses et donc de l'esprit du lieu.

180 Que ces terrains et bâtiments soient acquis en fonction de combler des besoins
communautaires, sociaux et de santé générale, tels que jardins communautaires, lieux
d'hébergement pour personnes âgées, centres de petite enfance, camps de jour, centres récréatifs,
maisons de récupération.

185 Développer un grand devis de développement sur dix (10) ans, que des objectifs, des
indicateurs de résultats et des mécanismes d'évaluation soient mis en place.

Que le conseil de quartier de Sillery soit associé d'office aux suivis, bilans et développements
des grands projets, afin d'assurer une implication citoyenne.

190 La durée du plan de conservation! Il faudrait lui donner une durée déterminée, adopter des
mécanismes de mise à jour et de révision en fonction des atteintes des objectifs.

195 En conclusion, il est minuit moins une pour prendre la décision de créer un parc ici, car ce
n'est ni l'adoption de la Loi 82 qui a mis en cause des projets immobiliers qui sont en préparation
depuis des années.

200 Convenons qu'actuellement, exceptionnellement, il y a un momentum qui permettrait de
prendre le beau risque de créer un parc historique et naturel et que c'est une opportunité peu
courante.

En ces temps où on dit que les citoyens ne se préoccupent plus de leur patrimoine, nous voulons profiter de l'occasion pour souligner que la qualité et la passion entourant ces débats sont féconds et exemplaires. Nous avons été impressionnés par le niveau d'expertise présent dans cette salle.

205

Le chemin est tout tracé pour créer une fondation ou une fiducie pour laquelle plusieurs sont prêts à s'impliquer.

210

Il est intéressant de constater la convergence des recommandations citoyennes. La nécessaire détermination d'une vision d'avenir liée à un développement durable, la validation des besoins réels en habitation nouvelle sur ce site particulier par rapport à d'autres lieux. Les impacts économiques réels advenant les cas où les espaces seraient développés comme parc public, l'impact sur la taxation et le coût aux citoyens.

215

Nous sommes en accord avec ces recommandations et nous ajoutons que le Ministère se doit d'être le leader de ce projet. Il doit appliquer le principe de précaution, ne pas céder aux pressions à court terme et aux projets qui ont précédé l'adoption de la Loi 82.

220

Ce plan de conservation et la vision qui doit le guider sont des balises pour les plans qui suivront pour les autres sites patrimoniaux du Québec.

Une autre raison pour prendre bien son temps et de le faire pour longtemps.

Merci de votre attention.

225

PAR L'ANIMATEUR:

Merci monsieur Chénard. Monsieur Lefebvre.

230

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

235

Monsieur Chénard, merci beaucoup. C'est une façon rafraîchissante d'amorcer cette journée où vous évoquez une dimension rarement présentée jusqu'à présent, quoiqu'on l'a entendue quelquefois mais peu souvent finalement, celle d'inscrire les éléments du patrimoine immatériel au cœur même du plan de conservation.

240

Deux (2) brèves questions! Premièrement, est-ce que je comprends que vous souhaiteriez que le plan de conservation ait un chapitre ou une orientation générale spécifiquement dédiée à cette question du patrimoine immatériel?

245 Et puis ma deuxième question, je vais vous la poser en même temps, est-ce que le Conseil de la culture ou les Conseils de la culture que vous représentez se sont penchés sur une sorte d'inventaire, j'appellerais ça ainsi, des pratiques ou des éléments du patrimoine immatériel qui seraient propres au site patrimonial de Sillery et, le cas échéant, bien, est-ce que votre collaboration nous serait acquise pour aller plus loin?

PAR M. JEAN-PIERRE CHÉNARD:

250 Alors, bien écoutez, moi, je travaille dans le milieu du patrimoine vivant, donc du patrimoine immatériel, depuis une trentaine d'années. Donc je travaille au niveau du terrain.

255 Donc évidemment, je connais beaucoup de gens. Seulement pour Sillery, il y a un monsieur qui s'appelle Adélard Thomassin qui est une mine d'or d'informations, qui est un musicien traditionnel et qui habite juste ici en bas.

260 Et puis bon, je vais répondre à votre question! Oui, ce serait important qu'il y ait un chapitre qui traite du patrimoine immatériel. C'est un nouveau patrimoine qui a été reconnu il y a à peine un an par le gouvernement du Québec.

265 Et comme c'est le premier exercice qu'on fait présentement, il va y en avoir d'autres, donc ce serait important que le patrimoine immatériel soit là pour avoir un portrait global complet.

270 Quand on parle de patrimoine immatériel, il est souvent rattaché à l'identitaire, puis l'identitaire, ça passe par les gens, ça passe par les pratiques, ça passe par les rituels, ça passe par les regroupements et ça passe par les traditions qui sont colportées d'une génération à l'autre et qui avancent dans le temps.

275 Donc je pense que c'est important qu'un site patrimonial reconnaisse que le patrimoine immatériel, il y en a partout de toute façon, donc il y en a évidemment ici même à Sillery.

Pour ce qui est des Conseils de la culture, bien, c'est pas vraiment leur rôle de faire des inventaires, c'est plus pour représenter professionnellement les travailleurs, les organismes pour faire des représentations, pour faire des regroupements, créer des réseaux.

280 Mais évidemment que la table patrimoine-histoire peut devenir un partenaire, de premier plan, au niveau du patrimoine immatériel, si jamais le besoin est là.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

280 Effectivement, ce que vous mentionnez est intéressant dans la mesure où les plans de conservation, il y en aura pour tous les sites patrimoniaux, il y en a douze (12) je crois, et il y a des pratiques que l'on peut reconnaître comme étant spécifiques à chacun de ces sites-là tout en ayant des pratiques qui sont plus d'envergure nationale.

285 Mais le sens de ma question par rapport à l'inventaire, je me demandais pas certainement si vous en aviez fait un, mais est-ce que vous avez connaissance qu'il en existe un spécifique à Sillery?

PAR M. JEAN-PIERRE CHÉNARD:

290 Pour le moment, non.

PAR L'ANIMATEUR:

295 Madame Cheyrou.

PAR Mme CHRISTINE CHEYROU:

300 En fait, vous parlez dans votre mémoire des inventaires de patrimoine immatériel des communautés religieuses. Alors effectivement, ces inventaires de patrimoine immatériel ont déjà débuté, je ne sais pas si les communautés religieuses de Sillery ont par contre fait partie de cet inventaire, mais effectivement, si vous voulez, ce type d'inventaire est déjà débuté, est très bien débuté et probablement il continue.

305 Ce que je trouve intéressant aussi dans cette idée de patrimoine immatériel que vous défendez, et dans l'idée aussi de cet esprit du lieu, c'est que cela permet aussi peut-être d'avoir une vision globale. Qu'est-ce que vous en pensez?

310 C'est-à-dire que cette vision globale serait constituée, en fait, du patrimoine immatériel des communautés religieuses, mais qui peut être complété aussi par le patrimoine immatériel d'autres communautés de l'arrondissement de Sillery, comme justement les noyaux villageois, donc d'autres traditions, et le patrimoine immatériel est peut-être le moyen justement d'avoir cette vision globale.

315 Qu'en pensez-vous, monsieur Chénard?

PAR M. JEAN-PIERRE CHÉNARD:

320 Ah bien écoutez, moi, je suis tout à fait d'accord évidemment avec ça. Il faut avoir une vision globale. Si on inclut le patrimoine immatériel au patrimoine matériel, on a devant nous un portrait complet et on est capable de mieux protéger les choses.

325 Parce qu'évidemment, ce qui se transmet d'une mémoire à l'autre, bien, ce qui fait le plaisir de ça, c'est que ça continue dans le temps, que ça continue d'évoluer évidemment.

Parce qu'on sait très bien qu'une tradition, quand elle ne joue plus un rôle social, économique ou culturel, elle disparaît. Elle n'a plus de rôle, donc elle disparaît.

330 Alors quand les communautés religieuses seront parties, on doit quand même essayer de garder l'esprit du lieu. Et puis en ce sens-là, bien, heureusement, s'il y a déjà des collectes qui se font auprès de certaines communautés religieuses, souhaitons que celles de Sillery soient incluses.

PAR L'ANIMATEUR:

335 Monsieur Boucher peut-être, et monsieur Filion ensuite.

PAR M. DENIS BOUCHER:

340 D'accord, merci. Écoutez, je pense que la piste du patrimoine immatériel nous intéresse et nous fait réfléchir.

345 Moi aussi, j'avais une question en lien avec les commentaires de mes collègues, notamment sur cette matière, cette connaissance que l'on pourrait acquérir sur cette dimension ethnohistorique de Sillery.

350 On voit comment le plan de conservation nous permet une lecture paysagère, les caractéristiques physiques, l'histoire du lieu; cette dimension que vous proposez nous permet, non seulement d'apprécier davantage à une autre échelle cette qualité de Sillery, du site historique, mais c'est aussi de voir comment ça peut aussi découler sur des mesures de protection.

355 Est-ce que vous pensez que cette approche davantage ethnohistorique nous permettrait d'identifier des espaces, des lieux, et même des personnages que l'on pourrait protéger ou identifier comme étant de valeur patrimoniale qui, actuellement, dans le plan de conservation, n'apparaissent pas?

PAR M. JEAN-PIERRE CHÉNARD:

360 Ça irait directement dans le sens de la Loi 82. Tout ce que vous venez de nommer, c'est
inscrit dans la Loi 82, et je pense qu'effectivement, il faudrait bien sûr faire des enquêtes
ethnographiques, des enquêtes ethnologiques ou aller consulter directement, aller aux archives de
folklore, au moins faire une base pour aller essayer de trouver des choses.

365 Et puis effectivement, ça peut apporter une dimension nouvelle, un éclairage nouveau sur
certains lieux, certains sites ou certains endroits bien particuliers, où est-ce qu'il se passait des
traditions des communautés religieuses.

370 Moi, je serais très très heureux d'apprendre comment est-ce qu'ils fêtaient Noël, puis c'était
quoi leur façon de fêter Pâques, puis toutes les fêtes calendaires qu'on a, puis est-ce qu'il y avait
un lien avec la communauté autour! Est-ce que les gens, est-ce que la population pouvait
fréquenter leur lieu, leur église ou chapelle! Est-ce qu'il y avait des liens qui se créaient à ce
moment-là!

375 Je pense que ça, bien, ça aide aussi à faire voir que quand ils sont bien implantés, que la
communauté autour est présente, bien, ça fait un lieu beaucoup plus complet, ça fait un cadre de
vie beaucoup plus complet.

PAR L'ANIMATEUR:

380 Monsieur Filion.

PAR M. SERGE FILION:

385 J'ai l'impression, en vous écoutant, que notre arrondissement historique est hanté par
beaucoup d'esprit, beaucoup de patrimoine immatériel, mais ma question que je vous adresse,
c'est: quels sont les supports matériels que vous voyez à toute cette richesse immatérielle?

390 On parle de protéger l'esprit de la forêt, l'esprit des prés, de la zone agricole autour des
villas, les villas et ainsi de suite, les communautés religieuses, mais tout ça ne peut pas être un
amalgame difforme.

395 J'imagine qu'à un moment donné, vous souscrivez à l'idée d'avoir un plan d'aménagement
global ou en tout cas, et qui serait renégocié aux deux (2) ans ou aux trois (3) ans en concertation
avec la population, mais après avoir solidement ancré les valeurs matérielles et immatérielles.

Est-ce qu'on se comprend dans cette orientation-là?

PAR M. JEAN-PIERRE CHÉNARD:

400 Bien, on se comprend que c'est un très gros mandat, c'est certain. Et il y a certainement lieu, je pense, de faire en sorte que certains espaces, en tout cas où on peut retrouver des rituels ou des savoirs, des savoir-faire qui sont directement reliés à la vie religieuse ou à la vie des communautés, bien, soient en quelque sorte préservés.

405 Évidemment, on vous demande pas de faire un lieu peuplé de fantômes, parce que ça va attirer des gens qui seraient pas intéressés par le patrimoine immatériel, ça va être des gens qui vont être un peu dans l'ésotérisme alors que nous, on n'est pas dans l'ésotérisme.

410 Mais je pense qu'on est capable de trouver des sources, d'alimenter avec quelques enquêtes ethnographiques, avec les archives de folklore, etc., etc.

PAR Mme ANDRÉE LAPOINTE:

415 Si vous permettez, je vais compléter! Je suis Andrée Lapointe, conseillère en développement au Conseil de la culture, donc je suis venue un peu aider Jean-Pierre, s'il y avait des questions des fois auxquelles je pouvais répondre.

420 Vous avez ici, à la table, il le dira pas, mais je vais juste vous le dire, c'est que Jean-Pierre travaille en patrimoine vivant depuis plus de vingt (20) ans maintenant au Centre de valorisation du patrimoine vivant.

425 Donc il est ici pour la table, il est président de la table, mais son métier, c'est vraiment ethnologue. Et c'est un organisme peu connu à l'ensemble national du Québec, c'est un organisme qui est à Québec, mais qui travaille pour toute la province.

430 Et donc il aurait pu venir présenter un mémoire dans ce cas-ci juste pour le patrimoine immatériel au nom du Centre de valorisation, mais en tout cas, c'est vraiment une ressource qui fait des enquêtes ethnologiques, il fait aussi beaucoup d'animation qui met les savoir-faire, par exemple, sur les supports numériques.

435 Donc aujourd'hui, quand on travaille en patrimoine immatériel, on travaille beaucoup avec des CD, avec des vidéos, avec les ordinateurs, le Web, donc tous ces éléments-là, oui, une fois qu'on les inventorie, qu'on les connaît, comme on pourrait le faire à Sillery, bien, on peut les utiliser maintenant pour les diffuser, les faire connaître et les transmettre.

435 Donc je pense que c'est à garder en mémoire que le Centre de valorisation du patrimoine vivant peut aider beaucoup à concrétiser l'action en patrimoine immatériel et vivant.

PAR M. JEAN-PIERRE CHÉNARD:

J'osais pas le dire.

440

PAR L'ANIMATEUR:

Bien, merci infiniment!

445

MARTIN HÉBERT (Société d'histoire forestière du Québec)

PAR L'ANIMATEUR:

450

Nous sommes prêts à entendre Martin Hébert de la Société d'histoire forestière.

PAR M. MARTIN HÉBERT:

455

Bonjour. J'aimerais d'abord remercier les commissaires pour le temps qu'ils nous accordent ici. Je vais commencer aussi par me présenter. Mon nom est Martin Hébert, je suis anthropologue, professeur au Département d'anthropologie de l'Université Laval.

460

Aujourd'hui, je suis devant vous à titre de vice-président de la Société d'histoire forestière du Québec, un organisme qui existe depuis 2007, qui se consacre au patrimoine matériel et immatériel forestier québécois en général.

465

Donc ce que je vais faire, c'est essentiellement un survol des points saillants du mémoire que nous avons présenté et quelques recommandations, en particulier deux (2) recommandations qui se trouvent dans le mémoire, que j'aimerais discuter peut-être un peu davantage.

470

Donc tout d'abord, le premier objectif qui était poursuivi par le mémoire qu'on a déposé était de rappeler l'importance du patrimoine forestier de Sillery, c'est-à-dire tel que le plan de conservation que vous avez soumis le laisse entendre et le note avec raison.

475

L'industrie forestière, notamment au XIX^e siècle, a contribué de manière importante à la structuration du site patrimonial de Sillery, que ce soit par l'implantation et la construction des villas, les secteurs où on trouve les habitations des ouvriers et les chantiers aussi qui constituent un patrimoine archéologique industriel important, à mon avis, qui n'a pas été encore assez mis en valeur.

480 Donc ce que nous voulons noter, c'est évidemment l'importance du patrimoine naturel, les paysages, les arbres, mais nous ne nous sommes pas attardés à cette question-là dans le mémoire, ça a été noté par plusieurs intervenants avec raison, mais nous voulions souligner aussi l'importance de la forêt et de l'industrie du bois dans le genèse du patrimoine historique social de Sillery.

485 Un élément que nous voulions ajouter probablement au plan de conservation qui a été présenté, c'est que nous voulions apporter l'idée que le tout que constitue ce patrimoine forestier est plus grand que la somme de ses parties. C'est-à-dire que ce n'est pas une question seulement de préserver des éléments disjoints, des villas par ci, des habitations d'ouvriers par là, des chantiers, bon, de l'autre côté.

490 Mais plutôt l'idée est de conserver, bon, les boisés, les villas, les maisons d'ouvriers, le patrimoine archéologique industriel de la terrasse fluviale d'une manière qui demande une vision d'ensemble, une stratégie claire et des outils appropriés pour la mise en valeur des éléments patrimoniaux qui sont non pas déconnectés les uns des autres, mais plutôt mis en valeur comme un complexe social-historique, forestier, cohérent dans lequel l'articulation des divers éléments fait sens pour les citoyens et le public en général.

495 Ce qu'on veut, c'est non pas une collection de papillons où chaque élément est présenté de manière disjointe et isolée les unes des autres, mais vraiment de faire ressortir que tout ça était en fait intégré dans un tout qui est cohérent.

500 Nous avons publié en 2007 un document sur lequel je reviendrai pas ici, qui s'intitulait "Québec, ville de bois" qui donnait un portrait d'ensemble justement de ce complexe historique forestier dont je parle aujourd'hui. Donc je renverrais les gens à la lecture de ce document-là qui montre effectivement l'arrimage entre les chantiers de sciage naval, la configuration des routes, les lieux de résidence des ouvriers, etc.

505 Le plan de conservation note l'importance du secteur forestier dans le développement du site patrimonial de Sillery au XIX^e siècle. Les traces actuelles les plus évidentes de cette histoire sont sans doute, comme le note le plan, les luxueuses villas construites pour les barons du bois à cette époque. Mais ces grandes propriétés, pour aussi spectaculaires qu'elles soient, demeurent amputées d'une part importante de leur signification historique si elles ne sont pas articulées avec d'autres éléments du patrimoine matériel et immatériel de Sillery liés au passé industriel de ce site.

515 Comme le note le plan de conservation, même si les grandes villas sont les manifestations physiques les plus visibles du patrimoine laissées par l'industrie du bois à Sillery, les noyaux ouvriers, ainsi que l'utilisation des anses pour l'équarrissage du bois et la construction navale, ont laissé leur empreinte sur le littoral et dans la côte de Sillery.

520 Ces éléments formaient un véritable complexe forestier à Sillery, et nous voulons insister sur cette notion-là d'un complexe avec des éléments articulés. Ces éléments formaient un véritable complexe forestier. Ils existaient en relation les uns avec les autres, dans des rapports qui ont marqué la géographie même du site.

525 La ramification du parcours viaire au XIX^e siècle en particulier est intimement liée à cette industrie du bois et à sa structure. Comprendre les parcours viaires à Sillery demande de comprendre ce complexe dont je parle ici.

530 Le patrimoine forestier du site de Sillery constitue une trame multidimensionnelle qui organise l'espace dans les trois (3) paliers topographiques de ce dernier. La terrasse fluviale et le sommet tabulaire sont marqués par l'histoire sociale du site alors que l'escarpement lui-même, avec son boisé, constitue un patrimoine naturel important.

Certaines dimensions de cet héritage sont matérielles: l'architecture, la structuration de l'espace et le patrimoine archéologique de la terrasse fluviale en sont des exemples.

535 D'autres éléments, comme le notait mon prédécesseur ici, de ce patrimoine sont immatériels, tels les récits, l'attachement local à la forêt et aux boisés, les savoirs historiques qui nous permettent de comprendre le complexe social-historique forestier de Sillery.

540 Pour mettre en valeur cette richesse, de même que pour réaliser l'objectif de ce plan de conservation que vous avez présenté, qui était de réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales de Sillery et les usages contemporains du site, un instrument novateur global et vivant semble de mise. Ici, je vous renvoie à une question qui vient tout juste d'être posée, c'est-à-dire quel est le support matériel de ce patrimoine immatériel!

545 Nous avons ici réfléchi à cette question et proposé un concept, pas un projet, un concept, une idée de ce à quoi pourrait ressembler un outil capable à la fois de mettre en valeur le patrimoine matériel, le patrimoine immatériel, et surtout l'articulation de tout ça dans un complexe forestier social et historique.

550 Donc c'est dans cette optique que nous recommandons ici de considérer la création de ce que nous avons appelé un observatoire de la mémoire forestière pour remplir ces objectifs.

555 La richesse du patrimoine forestier social-historique et naturel de Sillery demande une approche de mise en valeur globale. Cette suggestion trouve sa pertinence dans le rappel qu'elle nous fait de ne pas négliger l'articulation entre les éléments patrimoniaux et l'importance de rendre ces derniers intelligibles et signifiants pour la population.

Il nous semble que le meilleur moyen d'arriver à cette fin soit par la mise en place de parcours, d'espaces permettant l'interprétation de ce patrimoine.

560 Nous regroupons cette vision, comme je l'ai dit, sous le nom de l'observatoire de la mémoire forestière.

565 De par sa proximité d'institution importante, productrice de savoir sur les questions forestières, telle l'Université Laval évidemment, un observatoire de la mémoire forestière deviendrait une ressource qui viendrait contribuer à la mise en valeur du patrimoine forestier de Sillery selon des approches à la fine pointe des connaissances du domaine forestier.

570 Comme la SHFQ le démontre par ses activités depuis 2007, cette proximité permet de développer des partenariats innovants qui viendront accroître nos connaissances sur le patrimoine forestier de Sillery, qui aideront à faire connaître ce dernier du public, qui augmenteront l'offre touristique de Sillery et qui en feront un modèle de mise en valeur du patrimoine forestier.

575 Parmi les autres services rendus par une telle infrastructure à la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier de Sillery, nous pouvons noter, bon, premièrement, la conservation du patrimoine immatériel associé au patrimoine bâti du site. Encore là, le plan de conservation note beaucoup d'éléments architecturaux, etc., mais quelle est la signification, comment tout ça s'insère dans un système intelligible!

580 Deuxième contribution possible de l'outil dont nous parlons ici, les activités de promotion et d'éducation liées à ce patrimoine. Donc comment le communiquer à la population et comment la population peut se l'approprier.

585 La capacité aussi de réunir dans un même espace des archives, des documents liés à la mémoire vivante.

Et finalement, une autre contribution, c'est l'arrimage entre la mise en valeur du patrimoine et l'animation du site patrimonial de Sillery en général.

590 Donc par la production de son mémoire, la SHFQ visait à contribuer à l'atteinte de l'objectif principal du plan de conservation du site patrimonial de Sillery, désirant concilier la préservation des valeurs patrimoniales de Sillery et les usages contemporains du site.

595 Pour ce faire, nous avons mis de l'avant deux (2) propositions. Notre première proposition est liée à la manière dont sont décrites et pensées les valeurs du patrimoine de Sillery associées à l'industrie du bois.

600 Au lieu d'aborder ces valeurs comme discontinues dans le temps et dans l'espace, de les voir comme une série de sites ponctuels distribués sur le territoire, il convient de rétablir une vision globale du complexe social forestier de Sillery.

Cette perspective descriptive constitue, selon nous, la meilleure manière de caractériser ce patrimoine et lui donner toute sa signification.

605 Notre seconde proposition, et je conclurai sur ces mots, notre seconde proposition est que pour mettre en valeur la richesse de ce patrimoine multidimensionnel, et lui donner une pertinence contemporaine, un outil doit être envisagé.

L'observatoire de la mémoire forestière est un concept qui nous aidera à penser une telle intégration des valeurs associées au patrimoine forestier de Sillery.

610 Je vous remercie pour votre temps.

PAR L'ANIMATEUR:

615 Merci. Monsieur Lefebvre.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

620 Merci. À nouveau un point de vue nouveau, intéressant à entendre.

J'aimerais vous ramener toutefois à cet objet qui s'appelle le plan de conservation.

625 À la page 70 et suivantes, d'ailleurs la première orientation concerne le cadre naturel, et puis on y lit, l'orientation générale se lit comme suit:

"Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées au couvert végétal du territoire."

630 Et puis là, il y a toute une série d'orientations spécifiques, comme par exemple privilégier la mise en valeur des boisés, préserver les boisés d'arbres matures, etc.

À votre avis, ce qui est proposé ici, si je comprends bien, c'est imprécis, insuffisant, en quoi cela ne correspond pas suffisamment à ce que vous proposez?

635 Comment on pourrait améliorer ça, dans le fond?

PAR M. MARTIN HÉBERT:

640 Oui. En fait, effectivement, si on prend le plan de conservation, on pourrait dire que tous les éléments sont présents, au moins de manière embryonnaire, tous les éléments dont j'ai parlé. Donc l'importance justement du couvert végétal, des paysages, des arbres anciens où il y a des anciennes prucheraies, le patrimoine architectural, etc.

645 Sauf que ce qui manque, à notre avis, c'est un liant, c'est une manière, une vision qui communiquerait, qui ferait sens de ces éléments ponctuels là dans un patrimoine cohérent, on pourrait dire, qui montre la cohérence de ce patrimoine-là.

650 C'est pas pour rien que les boisés ont été préservés, c'est pas pour rien qu'il y a des arbres qui ont été plantés très tôt, c'est qu'il y avait des gens qui habitaient Sillery, et qui valorisaient la forêt, qui valorisaient ces arbres patrimoniaux, qui avaient une vision à long terme, parce qu'eux-mêmes faisaient partie de ce secteur-là, étaient impliqués dans l'industrie du bois.

655 Donc ici, il y a des sections qui parlent du patrimoine végétal, il y a des sections qui parlent du patrimoine architectural, etc., archéologique, mais tout ça est lié ensemble. Et c'est ce qui manque en fait dans le plan.

660 C'est de communiquer cette idée-là qu'on préserve pas des arbres pour préserver des arbres, ils sont pas apparus par magie, ils ont été préservés par des gens qui avaient une vision, qui valorisaient la forêt. Et c'est d'essayer de comprendre qui étaient ces gens-là, et comment ils ont façonné le paysage qu'on voit à Sillery, notamment au XIX^e siècle.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

665 Dois-je comprendre que c'est pas tellement au plan des orientations particulières ou spécifiques que ça pose problème, mais plus ce que vous appelez un liant, peut-être accorder une importance particulière à ce patrimoine forestier, social-forestier comme vous l'appelez, au niveau des valeurs et des caractéristiques qui font l'objet de la première partie du plan de conservation, c'est ça?

670 **PAR M. MARTIN HÉBERT:**

Bien en fait, si j'avais à cadrer ce que je viens de dire dans les termes que vous venez de présenter, je dirais qu'il manque quelques orientations particulières aussi.

675 Donc entre autres, par exemple, préserver le patrimoine immatériel associé à ce complexe forestier pourrait être une orientation spécifique.

680 Parce que si on reporte toujours à plus tard, en disant, on préserve des valeurs ponctuelles et isolées les unes des autres et plus tard, on fera sens de tout ça et on rattachera tout ça ensemble, ça viendra jamais. Il faut que ce soit là dès le départ en disant, en fait ça pourrait même être un postulat de dire, bien, le site a une cohérence, c'est pas une collection de musée sur des tablettes d'éléments intéressants disjoints les uns des autres, c'est un site qui a été constitué dans l'histoire par des rapports sociaux, bon.

685 Pourquoi il y a des grandes villas, puis il y a des petites maisons, bien, il y a des raisons sociales claires pour ça, et je pense que ça devrait faire partie de notre perception de ce patrimoine-là.

PAR L'ANIMATEUR:

690 Monsieur Boucher.

PAR M. DENIS BOUCHER:

695 En fait, c'est intéressant de faire des liens avec d'autres, je dirais d'autres lectures qu'on nous a partagées au cours des derniers jours. Je pense, hier, à la présence anglophone, l'histoire agricole. On a parlé aussi de la présence des communautés religieuses, des grands domaines. Ce sont tous des grands thèmes, ce sont toutes des clés, en fait, pour apprécier et comprendre la signification du site patrimonial.

700 Je reprends un peu ma question de tout à l'heure, est-ce que vous pensez que sous cet angle-là, selon votre lecture à vous qui est très globale et qui permet de faire des liens justement avec différentes valeurs au site, est-ce qu'il y a des lieux, des espaces, des bâtiments qui devraient être protégés ou qui devraient être reconnus comme étant des éléments patrimoniaux d'importance et qui, actuellement, ne le sont pas ou n'apparaissent pas dans le plan de
705 conservation, à la lumière de votre lecture?

PAR M. MARTIN HÉBERT:

710 Oui. En fait, bon, il y a des valeurs évidentes qui ont été placées au cœur du plan de conservation, c'est-à-dire les grandes villas, bon.

Nous, le message qu'on voulait apporter, c'était de dire, bien, faisons attention de ne pas nous concentrer uniquement sur les éléments les plus spectaculaires.

715 J'ai constaté, et ça, je dois en féliciter les auteurs du plan, qu'il y a aussi une préoccupation pour les maisons d'ouvriers. Donc ça, c'est un autre élément, c'est dans le plan.

L'élément qui manquerait, disons si on parle des éléments ponctuels, que j'ai moins vu, qui est mentionné, mais moins présent dans le plan, c'est le patrimoine archéologique industriel.

720 Et même, je pense que mon prédécesseur a parlé, si j'ai bien noté, des vestiges des chantiers du bois. On parle de l'archéologie précontact, on parle de l'archéologie amérindienne, on parle de l'archéologie des XVI^e, XVII^e siècles.

725 Il existe une telle chose que l'archéologie industrielle et elle manque cruellement dans les projets de conservation. D'autant plus que c'est une des composantes importantes de ce complexe dont je vous parlais.

730 Donc c'est ma réponse, le patrimoine archéologique industriel forestier mérite une plus grande attention.

PAR L'ANIMATEUR:

Madame Cheyrou.

735 **PAR Mme CHRISTINE CHEYROU:**

740 J'ai remarqué aussi dans votre mémoire, donc ce patrimoine multidimensionnel que vous défendez très bien, il y a un but aussi, c'est d'être mis en valeur, et je crois, transmis dans des activités éducatives. Vous mettez beaucoup d'emphase aussi sur l'éducation.

Alors est-ce que le site, est-ce que l'arrondissement de Sillery, à travers ce patrimoine multidimensionnel et très riche, peut être aussi un lieu d'éducation?

745 Et concrètement, comment vous verriez cette mission éducative de l'arrondissement de Sillery?

PAR M. MARTIN HÉBERT:

750 Premièrement, l'arrondissement historique de Sillery a vraiment une caractéristique extrêmement intéressante du point de vue de l'éducation et qui fait en fait, bon, qui explique en partie pourquoi la Société d'histoire du Québec s'intéresse, la Société d'histoire forestière du Québec s'intéresse à Sillery en particulier. C'est qu'il y a une densité de sites différents qui peuvent pratiquement se marcher assez facilement.

755 Donc pour la valeur éducative de ce site patrimonial, par exemple, peut se concevoir en termes de parcours. On pourrait très bien imaginer des parcours en utilisant des technologies du

Web 2.0 par exemple de réalité augmentée, les gens sur leur téléphone cellulaire ont de l'information sur différents éléments liés entre eux dans une logique cohérente, mais ils peuvent tout voir rapidement.

760

Si vous voulez retrouver le même complexe à une échelle du Québec, vous avez à conduire des centaines de kilomètres à chaque fois. Si vous voulez voir une exploitation industrielle, vous voulez voir où résidaient les patrons, vous voulez voir où résidaient les employés, dans la plupart des autres régions du Québec, c'est étalé sur des centaines de kilomètres carrés, cette réalité-là.

765

Ici, on a vraiment une densité extrêmement intéressante qui en fait un lieu facilement accessible et facilement navigable.

770

Une autre proposition concrète, évidemment, qu'on a apportée dans le mémoire, c'est celle d'avoir un lieu, d'avoir un lieu central, pivot. On ne fait aucune recommandation particulière sur la forme physique, où pourrait être ce lieu-là, comment il pourrait arriver, etc., ça, c'est un autre dossier, mais nous, ce qu'on veut apporter ici, c'est un concept.

775

C'est-à-dire un endroit central où les gens qui veulent mieux comprendre l'importance du patrimoine forestier de Sillery, sa nature multidimensionnelle, peuvent se rendre et être informés et recevoir un peu le récit qui va avec les objets et les lieux.

PAR Mme CHRISTINE CHEYROU:

780

Un autre commentaire! Est-ce qu'en fait, la présence aussi d'institutions d'enseignement dans l'arrondissement peut aussi favoriser cette mission d'éducation en quelque sorte?

PAR M. MARTIN HÉBERT:

785

Absolument. Et la présence d'institutions d'enseignement, notamment d'institutions d'enseignement qui combinent les sciences forestières et les sciences sociales, encore là, c'est quelque chose qui n'est pas très répandu au Québec.

790

Donc là, il y a une conjoncture, une conjonction d'éléments qui devient très intéressante.

C'est-à-dire que, bon, nous, dans le cadre des activités de notre Société, on voit très bien l'importance de combiner les approches, par exemple, du savoir forestier et du savoir en sciences sociales. Bien, l'Université Laval qui est à un jet de pierre d'ici, a cette expertise-là avec laquelle on peut travailler et évidemment, il y a une alliance naturelle qui se fait géographiquement.

795

Donc avec la densité de l'arrondissement de Sillery, je pense qu'on a ici un laboratoire parfait.

800 **PAR L'ANIMATEUR:**

Place pour une dernière question peut-être? Monsieur Filion.

805 **PAR M. SERGE FILION:**

On me dit rapidement, je me retiens, mais votre mémoire est tellement important, parce que vous apportez une des trois (3) dimensions fondamentales de l'arrondissement historique, c'est-à-dire l'aspect naturel, la forêt climacique et l'industrie du bois donc qui ont façonné cet arrondissement.

810

Et souvent, on compare l'arrondissement historique de Sillery à celui du Vieux-Québec, celui de Beauport, mais puis-je vous dire qu'il y a aucun point commun ou à peu près sur la trame urbaine.

815

Alors moi, ce que j'aimerais que vous me disiez, que vous élaboriez en niveau disons écosystémique, vous connaissez ça un peu, l'importance, à quoi on doit faire attention pour assurer une coexistence entre les espaces forestiers, entre les espaces plus à caractère prairie qui rappellent la vocation agricole, et le patrimoine bâti!

820

J'imagine que pour garder des forêts climaciques, puis pour garder des corridors fauniques, il y a un certain minimum à respecter qu'on doit pas dépasser et est-ce que vous avez une idée précise là-dessus, là, cette espèce de coexistence! Parce que Pierre Dansereau nous rappelle qu'un écosystème, c'est la lutte entre les espèces, et si on ne fait rien, bien, il se peut qu'il y ait des espèces qui disparaissent.

825

PAR M. MARTIN HÉBERT:

830 Absolument. Tout à l'heure, quand je parlais d'une densité de ce complexe forestier à Sillery, j'inclusais, dans les éléments de cette densité-là, justement l'importance des espaces boisés qui est une autre caractéristique.

835 Et je crois que, notamment, il y a l'écosystème et il y a le rapport que l'être humain a à l'écosystème. Et je pense qu'ici, avec une connaissance historique approfondie, par exemple le fait que le boisé, bon, que les boisés de Sillery ne sont pas juste des arbres, c'est pas juste un boisé, il y a des arbres vraiment exceptionnels, il y a une des dernières prucheraies dans la région de Québec qui se trouve ici, prucheraie historique, qui nous renvoie directement à toute une autre

époque aussi industrielle de Québec que Sillery a peut-être un peu moins connue, mais bon, l'industrie du cuir par exemple qui dépendait de ces prucheraies-là.

840 Donc la préservation de ces espaces boisés passe par la sensibilisation du public à leur importance.

845 Et ici, par exemple, on va dire, bien, regardez, vous avez l'occasion de visiter une des dernières prucheraies d'une région qui en était pleine, et on va vous expliquer pourquoi c'est important et pourquoi c'est important de la garder.

Il y a des raisons certainement naturelles, vous parlez, bon, des services écologiques finalement que rendent ces boisés-là, il y a aussi des services culturels qu'ils peuvent rendre.

850 **PAR M. SERGE FILION:**

Juste une sous-question si mon président me le permet! Avez-vous l'appui de la filière forestière, QWEB, pour financer, participer, sur le contenu et le financement de votre projet de maison?

855

855 **PAR M. MARTIN HÉBERT:**

Bien écoutez, nous, on n'a pas d'entente fixée ou quoi que ce soit, c'est pour ça qu'ici, on présente un concept, on présente une idée et évidemment, ça fait partie d'une gamme de projets qui ont été soumis, présentés, pensés autour de Sillery.

860

Mais ici vraiment, l'importance, c'est l'idée derrière, ce dont on parle.

865 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

865

Monsieur Hébert, merci beaucoup.

870 **PAR M. MARTIN HÉBERT:**

870

C'est moi qui vous remercie.

875 **PAR L'ANIMATEUR:**

875

Merci monsieur Hébert.

ANNIE CLOUTIER

PAR L'ANIMATEUR:

880

À ce stade-ci, les membres du Comité d'audition ont convenu d'entendre monsieur Bernard Jacob, est-ce qu'il est là?

Alors enchaînons avec madame Annie Cloutier s'il vous plaît.

885

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

Bonjour. Je suis Annie Cloutier, je suis écrivaine, doctorante en sociologie et résidente du quartier du Vieux-Sillery depuis douze (12) ans.

890

Alors que durant les présentes consultations, plusieurs corporations, promoteurs, écoles et communautés religieuses sont venus parler de leur intérêt personnel, je viens, comme toutes celles et ceux qui se sont exprimés en leur qualité de citoyennes ou d'expertes dans des domaines environnementaux ou culturels, vous parler du bien commun et de l'environnement.

895

Mon intérêt personnel soliptiste me dicterait d'être au travail en ce moment, pas à mettre mon temps et mon énergie au service de ma communauté.

900

Nous avons parfois l'impression que tout fout le camp et qu'il n'y ait rien que nous puissions accomplir contre le néolibéralisme triomphant.

905

L'été dernier, en fait, faisant fi d'années entières de résistance citoyenne, de recherches, de vigilance, de diffusions d'information et d'investissements citoyens parfois très personnels dans la préservation du bien commun, la ministre de la Culture et des Communications, Christine St-Pierre du Parti libéral du Québec, à la veille d'élections provinciales générales, utilisait son pouvoir discrétionnaire pour lotir les terrains de Jésus-Marie afin d'en favoriser la vente à des promoteurs.

910

Bien que ces promoteurs puissent tirer profit du seul fait de rénover les bâtiments existants et de les transformer en condominiums de luxe, leurs propositions de développement ont fait la preuve à plusieurs reprises qu'en matière de conservation du patrimoine, ils n'ont ni foi ni loi et qu'ils ne cherchent qu'à obtenir le plus haut retour possible sur leur investissement, non le seul profit, avec une avidité qui ne semble jamais se rassasier.

915

C'est ainsi qu'ils ont d'abord proposé des plans de construction qui comprenaient de nombreux nouveaux édifices de douze (12) étages, l'ouverture de voies publiques entières, la

destruction de boisés complets et la privatisation de paysages qui sont un patrimoine historique pour toutes les Québécoises et les Québécois et qui étaient déjà protégés par la loi de 1964.

920 Devant la grogne, ils ont quelque peu modifié leurs plans. Ils se vantent maintenant d'avoir fait tout ce qui est humainement possible, d'être retournés maintes fois à leur table à dessin, pauvre eux!

925 Ils poussent même l'impudence jusqu'à se prétendre épuisés et étonnés que les citoyennes ne les applaudissent pas. Il est évident que les promoteurs et la Ville de Québec ont compté sur l'épuisement citoyen et sur le temps pour en venir à leurs fins.

 Mon conjoint a assisté aux premières réunions de mobilisation dans le quartier alors que j'allais notre bébé qui aura dix (10) ans cet été.

930 Il est aussi évident que l'ampleur et la fermeté de la résistance leur sont une fameuse épine dans le pied et qu'ils sont maintenant poussés dans leurs derniers retranchements. On les sent trépigner, enfants gâtés habitués à clamer leur bonne foi et leur moralité dans les médias, tout en continuant de détruire et de saccager par en arrière ce qui fait le bonheur, le bien-être, la fierté et la joie des citoyennes du quartier et de toutes les Québécoises.

935 Ils sont tellement puissants. Ils possèdent argent, liens politiques, avocates et avocats et une capacité impossible à surestimer de propagandes médiatiques.

940 Il nous arrive fréquemment de penser que nous, les citoyennes et les citoyens de Sillery, n'avons plus qu'à baisser les bras, que nous vivrons bientôt dans des univers de clabord, d'asphalte et de plastique, de chicots chétifs attachés à des tuteurs et replantés là où poussaient jusqu'à récemment des boisés ombragés et la biodiversité.

945 Nous ne sommes pas des citoyennes égocentriques irréalistes. Je ne serais pas ici si j'étais une égocentrique.

 Nous ne nous opposons pas systématiquement à la création de richesse et au progrès, mais cette richesse doit être créée au profit du plus grand nombre, non de quelques privilégiés.

950 Une sociologue bourdieusienne est bien placée pour vous faire remarquer que la densification urbaine n'est pas un concept à mettre entre les mains d'une poignée de privilégiés qui ne s'en servent que pour vernir leur image.

955 La véritable densification urbaine est beaucoup plus proche de l'urbainculture prôné hier soir par madame Dorion Poussart par exemple que des développements prétentieux des promoteurs.

Il faut constater la médiocrité du rempart que constituent les minces organismes paragouvernementaux qui ont pour mandat de protéger les terrains historiques de Sillery. Ils font figure de murets de pierre anachroniques devant les rouleaux compresseurs du développement.

960 La Loi sur le patrimoine culturel, par exemple, stipule que le Conseil du patrimoine culturel doit guider le ministre dans sa décision d'autoriser ou non des interventions qui modifient les lieux, qui est supposé conserver en l'état et protéger. C'est une aberration.

965 Le plan de conservation des terrains patrimoniaux de Sillery qu'on brandit dans les médias comme une armée efficace supposée calmer nos craintes face au développement immobilier est un document d'orientations ne comportant aucun pouvoir contraignant. Sa rédaction est d'une faiblesse consternante, favoriser, privilégier si possible. On en vient à se dire que le document n'aurait pas été plus dilué s'il avait été rédigé par les bataillons de propagandistes et de juristes à la solde de ces promoteurs tout-puissants.

970 On comprend donc pourquoi les promoteurs n'ont jamais cessé de présenter des projets qui allaient carrément à l'encontre du plan de conservation et de la loi de 1964. Ils savaient que ce document ne consiste qu'en une poignée de mots doux susurrés à l'oreille des citoyennes et des citoyens.

975 Nous ne développerons qu'un petit pourcentage du terrain, si nous coupons des arbres, ils se compteront sur les doigts d'une main est le genre de promesses non contraignantes dont se fendent les promoteurs par l'intermédiaire des médias. Mais pourquoi ont-ils acheté cent pour cent (100 %) des terrains s'ils comptent n'en développer que dix pour cent (10 %) ?

980 On a vu maintes fois leur façon de procéder. Ils proposent des plans modestes et limités, puis un (1) an ou deux (2) plus tard, on apprend un matin que le zonage a été modifié dans une séance extraordinaire du conseil de ville ou d'arrondissement qui a eu lieu à deux heures et quart (2 h ¼) de l'après-midi la veille et dont personne n'a été informé.

985 En moins de temps qu'il n'en faut pour écrire à sa députée, les trois quarts ($\frac{3}{4}$) des terrains supposément protégés se couvrent de condominiums et de garages asphaltés et démesurés. Vous n'êtes pas supposés construire sur des terrains protégés, messieurs les promoteurs!

990 Il est scandaleux et absurde que vous osiez même proposer de bâtir quoi que ce soit sur des terrains patrimoniaux. Les terrains doivent être protégés dans leur intégralité, c'est là le principe supposément central de ce plan de conservation qui n'en a peut-être que le nom.

995 Nous les avons crus de bonne foi par le passé, nous avons voulu adhérer à ces merveilleux projets de développement qu'ils nous ont proposés. Ça a donné le saccage du boisé du domaine

de Bordeaux. Ça a donné le lotissement entier du parc James-LeMoine. Ça continue de donner chaque année la construction de bâtiments de PVC déphasés par rapport aux quartiers de Sillery.

1000 La protection de l'environnement, des paysages, du bien commun et du patrimoine, de nos jours, n'est plus qu'une vaste entreprise d'aveuglement collectif et d'expressions cathartiques.

1005 Venez en grand nombre vous exprimer lors des consultations publiques, invitent le promoteur lui-même et le gouvernement, cherchant à s'assurer que la part congrue de la colère citoyenne dont la mienne soit dirigée sur un paratonnerre non contraignant. Sachant très bien qu'une fois l'exercice terminé, chacune rentrera chez elle surmenée par l'effort que demande le dépôt d'un mémoire articulé, brisée par des années de vigilance ininterrompue et convaincue de ne pouvoir faire plus.

1010 Ne leur reste plus alors qu'à organiser une conférence de presse jovialiste de style je vous ai comprises et compris, à la de Gaulle, et à expliquer d'un ton calme et rassurant que le maximum a été fait, mais qu'il ne faut pas non plus empêcher le développement et qu'il serait antidémocratique que les promoteurs ne puissent aller de l'avant.

1015 Le fait qu'il y ait des consultations publiques alors que la loi et le plan de conservation devraient protéger les terrains de façon hermétique et absolue illustre le caractère illusoire de la campagne de relations publiques qui est désormais notre démocratie. J'entendais encore l'une d'entre vous affirmer en souriant ce matin, c'est un bel exercice démocratique. Attention, ce ne sera un bel exercice démocratique que s'il permet que le bien du peuple – démocratie-peuple – l'emporte sur les intérêts des puissantes et des puissants, ce dont, excusez-moi, je doute encore jusqu'à présent.

1020 Les beaux exercices démocratiques ne sont pas que des fonds publics dépensés pour que s'expriment les gens, qu'ils se calment et qu'on oublie ce qu'ils ont dit lorsqu'ils rentrent chez eux.

1025 Les beaux exercices démocratiques tiennent compte du bien du plus grand nombre, du bien commun.

1030 Le ministère de la Culture a manifesté beaucoup d'égards aux promoteurs, c'est à tout le moins ce dont monsieur Simard s'est vanté dans les médias dernièrement. Le Ministère manifestera-t-il autant d'égards aux citoyens? Les médias de Québecor et de Gesca sont les alliés indéfectibles des promoteurs.

1035 De votre côté, vous êtes les seuls, notre seul espoir d'être représentés avec un minimum d'équité.

Finalement, pour justifier mes craintes, je rappelle que nous évoluons dans un contexte où le bien commun qui concerne le peuple québécois entier a peu de poids dans un contexte où tout semble s'acheter.

1040 J'en veux pour preuve la décision de la ministre St-Pierre l'été dernier, la collusion patente qu'il y a dans tout le dossier entre la Ville et les promoteurs, telle que mise en évidence par un échange de courriels publiés dans Le Soleil d'il y a dix (10) jours, le fameux article où le maire Labeaume a fait sa sortie supposément en faveur des citoyens mais dont je me méfie, et les menaces à peine voilées du promoteur Marc Simard hier après-midi, de porter tout cela devant les tribunaux, sous-entendant que lui seul, vis-à-vis des citoyens, pourrait gagner une cause forcément très chère.

1050 Vous ne devriez pas tenir compte des enjeux économiques liés à la préservation des terrains. Votre raison d'être, c'est de vous dire, il va y avoir des pressions économiques fulgurantes sur ces terrains-là, mais nous, notre rôle, c'est-à-dire le vôtre, c'est de protéger ces terrains-là contre ces pressions.

1055 Votre rôle, c'est de ne pas écouter ceux qui vous parlent d'argent, afin que la valeur patrimoniale, culturelle, historique, psychologique et environnementale des terrains soit préservée.

Que vous vous donniez même la peine d'écouter ceux qui vous parlent d'argent, de profits, d'investissements, de taxes est une aberration par rapport à votre mandat.

1060 Votre rôle n'est pas de rappeler au ministre qu'il y a de pauvres promoteurs qui font pitié parce qu'ils ont acheté des terrains qui ne sont pas dézonés pour une bouchée de pain, en pensant compter sur la bienveillance des élus à leur égard, malgré la loi et la préservation.

1065 Votre rôle n'est pas non plus de rappeler au ministre que de pauvres Sœurs vulnérables ont mal planifié leur retraite, en sachant très bien que leurs terrains n'avaient pas la valeur des espaces de construction de haute densité.

1070 La turpitude, le manque de planification et l'avarice ne sont pas des points de vue, encore moins des éléments dont vous devez tenir compte. La turpitude, le manque de planification et l'avidité sont ce contre quoi vous devez protéger les terrains.

Votre rapport au ministre, ça devrait être: il y a tellement de promoteurs qui veulent s'en mettre plein les poches dans ce dossier-là qu'il y a péril extrême en la demeure et qu'il faut que vous interdisiez la construction pour mille (1000) ans!

1075 Je crains que ces consultations publiques ne soient qu'une manière de calmer les
citoyennes en leur disant, vous voyez, on vous a écoutées! Mais après, le ministre va permettre
aux promoteurs de s'installer, en dépit de tout bon sens.

Merci.

1080 **PAR L'ANIMATEUR:**

Monsieur Lefebvre

1085 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Merci. Je souhaiterais mentionner quand même, parce que je pense que vous l'avez pas
fait, le titre de votre mémoire qui est quand même assez éloquent, c'est "Consultation publique: la
gestion par l'État de l'indignation citoyenne". Je crois que ça résume bien vos propos.

1090 Vous considérez donc que l'exercice de consultation n'est qu'une sorte d'opération jovialiste
de relations publiques. Je respecte ce point de vue.

Mais est-ce que vous avez une alternative à proposer à ce que nous faisons?

1095 **PAR Mme ANNIE CLOUTIER:**

Un plan de conservation contraignant avec des verbes qui empêchent la construction sur les
terrains.

1100 Si le plan était déjà contraignant, on n'aurait pas besoin d'évacuer la colère citoyenne.
Comprenez-vous ce que je vous dis?

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1105 Non.

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

1110 Si vous aviez un plan de conservation qui conserve vraiment la valeur patrimoniale des
terrains de Sillery, vous n'auriez pas besoin d'avoir à dire aux gens: je vous entends, oui, on va
prendre ça en considération.

1115 Il y aurait rien à détruire, il y aurait rien à venir faire valoir ici. Tout serait d'ores et déjà pris en considération, le patrimoine serait préservé pour l'avenir. Vous faites face à des pressions énormes vis-à-vis des promoteurs. Votre rôle, c'est de les endiguer. Votre rôle, c'est de dresser un mur devant eux, de dire non. Vous n'avez pas à les écouter.

1120 J'ai trop vu souvent par le passé des consultations publiques, dont celles du BAPE, virer justement à: là, mais OK, on va faire comme vous avez demandé tout à l'heure, on va établir un inventaire du patrimoine immatériel, on va préserver tel boisé, oui, on va vous laisser un petit espace ici pour les petits oiseaux, on pourrait même mettre un potager dans ce petit espace là là-bas! C'est des nanannes. C'est pas de ça dont il est question.

1125 Ce dont il est question, c'est de préserver des territoires qui ont la valeur patrimoniale du Rocher-Percé ou de l'Île-d'Orléans.

Ça, vous devriez être les mieux placés pour le comprendre.

1130 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

D'accord, je vous remercie.

1135 Je voulais simplement rappeler qu'effectivement, si on n'avait pas fait cette consultation publique, on aurait sauvé beaucoup de temps. Mais je vais rappeler également que la consultation publique qui a cours présentement a été demandée par le ministre qui n'avait pas l'obligation de la tenir, c'est son choix de le faire, à la demande des citoyens.

1140 **PAR Mme ANNIE CLOUTIER:**

Dont le parti nous avait promis un moratoire pendant la campagne électorale. Excusez-moi, je vous ai interrompu, allez-y!

1145 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Je disais simplement que la consultation publique a été tenue par le ministre à la demande des citoyens.

1150 **PAR Mme ANNIE CLOUTIER:**

Mais bien sûr, je doute pas de votre bonne foi à vous tous ici présents. Vous faites ce que vous avez à faire, vous le faites de très bonne façon.

1155 Mais ce que vous me dites là renforce mon opinion. Le ministre demande une consultation publique, ça détourne l'attention, tout le monde est heureux, et après ça, il empoche les millions des promoteurs. C'est pas compliqué, là.

Vous devriez dire au ministre de ne pas céder à ces pressions-là.

1160 **PAR L'ANIMATEUR:**

Monsieur Filion.

1165 **PAR M. SERGE FILION:**

Écoutez, je pense que l'ennemi que vous dénoncez n'est pas dans cette salle.

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

1170 Pardon?

PAR M. SERGE FILION:

Je dis que l'ennemi que vous dénoncez n'est pas dans cette salle.

1175 **PAR Mme ANNIE CLOUTIER:**

Oui, il est là!

1180 **PAR M. SERGE FILION:**

Non, non, bien, c'est parce qu'on peut se considérer ennemi l'un par rapport à l'autre, mais je pense que l'ennemi objectif, c'est l'absence de vision, c'est l'absence de plan à long terme.

1185 Et c'est pour ça qu'on nous a demandé de faire cet exercice, d'essayer de voir dans la brume où était notre destination finale.

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

1190 Mais est-ce que c'est vous qui avez rédigé le plan, vous, peut-être pas personnellement, mais vous à cette table-là?

PAR M. SERGE FILION:

1195 Non.

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

1200 Comment pouvez-vous parler de plan de conservation avec un document d'une faiblesse si consternante?

PAR M. SERGE FILION:

1205 Écoutez, on est ici pour essayer de corriger, de perfectionner le plan de conservation. On a tous les pouvoirs intellectuels pour le faire, et on va le faire tous ensemble collectivement.

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

1210 Le fait mis à part, puis ensuite, vous allez faire des recommandations à un ministre plénipotentiaire, comme dans les plus belles autocraties, qui va décider comme bon lui semble, de quelle façon va tomber son jugement.

Il manque vraiment un levier de pouvoir énorme dans votre document.

1215 **PAR M. SERGE FILION:**

Mais on vit dans une société de droit, il faut pas oublier...

PAR Mme ANNIE CLOUTIER:

1220 C'est pas une société de droit quand un ministre est plénipotentiaire, de quoi on parle ici?

PAR L'ANIMATEUR:

1225 Merci madame Cloutier.

1230

CLÉMENT LOCAT (Fédération histoire Québec)

1235 **PAR L'ANIMATEUR:**

Est-ce que monsieur Jacob est arrivé?

Monsieur Clément Locat de la Fédération d'histoire Québec.

1240

PAR M. CLÉMENT LOCAT:

Bonjour mesdames, messieurs. Je suis Clément Locat, donc je suis président du Comité patrimoine à la Fédération histoire Québec.

1245

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous exprimer aujourd'hui sur l'important dossier du site patrimonial de Sillery.

1250

Alors à titre d'organisation nationale vouée à la connaissance, à l'appréciation de l'histoire, à la sauvegarde du patrimoine, la Fédération histoire Québec, s'intéresse à l'avenir du site patrimonial de Sillery, un ancien arrondissement historique classé par le gouvernement du Québec en 64 dans un geste visionnaire.

1255

Elle désire, par la présente, appuyer la Société d'histoire de Sillery et autres groupes qui en défendent la protection et la mise en valeur harmonieuse.

1260

Donc la Fédération histoire Québec a été fondée en 1965. elle regroupe aujourd'hui près de deux cent cinquante (250) sociétés membres à travers le Québec, œuvrant dans les domaines aussi variés que l'histoire, le patrimoine, la généalogie, la muséologie, l'ethnographie et autres champs connexes à l'histoire.

1265

Ces groupes disséminés à travers tout le Québec sont confrontés à la disparition d'éléments patrimoniaux et s'intéressent de plus en plus à la sauvegarde du patrimoine architectural ou naturel.

1270

C'est dans ce contexte-là que depuis 99, le Comité patrimoine de la Fédération a adopté une démarche visant à mieux identifier, protéger, faire connaître le patrimoine local, régional ou national québécois qui est significatif et s'avère essentiel à la compréhension de notre évolution collective.

Le support que nous apportons à nos sociétés membres va dans ce sens-là.

1275 La ville de Québec a la chance exceptionnelle de posséder encore sur son territoire un espace naturel et patrimonial d'une valeur aussi inestimable que le site de Sillery qui est situé en bordure du Saint-Laurent, exempt en grande partie jusqu'à maintenant d'un développement banal et congestionnant qu'il importe donc de préserver et d'aménager avec une vision d'ensemble à long terme.

1280 Rappelons que lord Dufferin, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, a fait la promotion de la sauvegarde des murs d'enceinte du Vieux-Québec contre l'intention des commerçants et des responsables municipaux, de libérer l'espace occupé par cette muraille historique.

1285 Ce dernier a rendu un fier service à sa ville qui a ainsi conservé son identité unique, ce qui lui a valu d'être inscrite un siècle plus tard à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et profiter aujourd'hui d'un apport économique par le tourisme qui se chiffre en millions de dollars annuellement.

1290 On constate donc que des choix éclairés à une époque ont des impacts à très long terme.

Plus tard, le gouvernement fédéral allait d'ailleurs dans le même sens en soustrayant le Parc des Champs-de-Bataille à l'appétit des promoteurs immobiliers, pour en faire un grand parc paysager.

1295 Sachons donc être reconnaissants de ces gestes visionnaires en étant à leur hauteur dans l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'ensemble pour la conservation du site patrimonial de Sillery qui assurera à la ville de Québec et au Québec tout entier reconnaissance, prospérité, qualité de vie dans le respect des valeurs environnementales et patrimoniales propres à ce site et à notre société contemporaine.

1300 Aliéner ce vaste territoire au profit de projets immobiliers d'intérêt privé, sans barrières ni contraintes, nous apparaît comme un échec déplorable pour l'avenir de toute la région et pour la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

1305 Les générations futures jugeraient sévèrement les responsables de la dilapidation ou de la banalisation d'un site d'une telle valeur. Porteur d'une rare désignation nationale décrétée par l'ensemble du gouvernement du Québec en 1964, ce site possède en effet une telle importance pour l'avenir culturel, environnemental et financier de la région de Québec, qu'il doit faire l'objet d'une réflexion poussée en vue d'un aménagement intégré.

1315 Il faut absolument viser un plan d'ensemble profitable à l'intérêt public, plutôt qu'un développement à la pièce qui en gaspillerait tout le potentiel.

Les principes et valeurs que nous privilégions pour le développement futur de ce site sont les suivants! Un usage varié et de valeur publique des immeubles des communautés existantes, par exemple des usages institutionnels, culturels, résidentiels d'intérêt communautaire notamment.

1320 Nous voyons aussi ici l'occasion de réfléchir à une stratégie de développement et de déploiement de diversification de l'offre touristique actuellement concentrée dans le Vieux-Québec, par une approche de tourisme culturel et une mise en lien entre l'arrondissement historique du Vieux-Québec et le site de Sillery.

1325 En termes de protection et de conservation, nous croyons essentiel de préserver définitivement les espaces de grande valeur paysagère, visuelle, patrimoniale ou archéologique contre tout projet immobilier, et la conservation d'un corridor continu et d'espaces verts significatifs afin de protéger le caractère du site et sa relation avec le paysage fluvial, tout en y assurant un accès pour les citoyens et les visiteurs.

1330 La mise en valeur de tous les immeubles patrimoniaux et l'utilisation de tous les bâtiments existants sur le site, avant d'examiner toute nouvelle construction, ainsi que l'établissement de critères rigoureux d'intégration architecturale, de densité, de volume pour toute nouvelle construction, même minimale, nous semblent être les principes fondamentaux d'un véritable plan de conservation.

1335 La Fédération souligne l'importance de la mise en valeur de l'histoire du lieu, soit l'occupation amérindienne puis française, la construction de villas et l'aménagement des grands jardins par les barons du bois et l'appropriation de ces grands espaces par les communautés religieuses.

1340 La ville de Québec qui occupe une position viable parmi les villes de charme en Amérique du Nord a tout intérêt à bonifier sa position par la conservation et les mises en valeur éclairées de ce site unique offrant une grande diversité biologique et des paysages remarquables dont une longue falaise qui présente une vue imprenable de la terrasse Champlain et du fleuve Saint-Laurent.

1345 Les administrations gouvernementales qui ont décrété à différentes époques la protection de ces sites remarquables l'ont fait dans une perspective de pérennité.

1350 En 2013, il est important que le ministère de la Culture affirme clairement sa position sur les règles qui régissent ces sites du patrimoine et indique à la Ville les limites à respecter.

1355 La Fédération note que le cas de Sillery constitue le premier exercice du genre et salue la décision de procéder avec la plus grande transparence en adoptant, comme le fait le Conseil du patrimoine culturel du Québec, un processus qui respecte les meilleures pratiques en la matière.

Ce premier exercice doit être réussi à tous points de vue, car il créera le précédent pour tous les autres sites déclarés sur le territoire du Québec.

1360 Je vous remercie.

PAR L'ANIMATEUR:

Merci monsieur Locat. Membres du Comité! Monsieur Lefebvre.

1365 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Merci monsieur Locat. Vous mentionniez tout à l'heure dans votre présentation, à peu près dans les termes suivants, que le plan de conservation proposé permet un développement immobilier sans barrières ni contraintes.

1370 Cela réfère, je comprends, à deux (2) dimensions; la première, ce serait, si j'ai bien compris, de désigner, ou que le plan de conservation puisse désigner, appelons ça des zones inconstructibles, d'une part, et d'autre part, dans les zones qui seraient constructibles, devrait contenir des critères et des critères en fait plus rigoureux, est-ce que c'est bien ce que vous dites?

1375 **PAR M. CLÉMENT LOCAT:**

Oui, c'est ce qu'on veut exprimer en effet.

1380 C'est qu'il y a des territoires qui soient définitivement exclus à tout développement pour les différentes qualités qu'ils possèdent, soit au niveau archéologique, au niveau visuel, au niveau naturel, et que le développement se fasse d'abord sur les bâtiments existants.

1385 Et possiblement que ces bâtiments servent de pôle initial de développement, mais tout ça avec un encadrement vraiment sérieux, pour garder d'abord la richesse des façades de ces bâtiments-là, très souvent la façade sur le fleuve, donc que ce soit encadré de façon très sérieuse pour conserver les espaces naturels et la qualité du bâti existant et du futur bâti.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1390

En fait, je comprends que votre point de vue rejoint à peu près celui exprimé par madame Brunelle hier après-midi lorsqu'elle parlait de développement pavillonnaire?

PAR M. CLÉMENT LOCAT:

1395

Bien, j'étais pas présent ici lors de sa présentation, mais oui, c'est dans ce sens-là, je pense bien.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1400

Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

1405

Madame Cheyrou.

PAR Mme CHRISTINE CHEYROU:

1410

Oui monsieur Locat, vous développez dans votre mémoire cette idée de déploiement et de diversification de l'offre touristique qui partirait du Vieux-Québec, pouvez-vous nous développer un peu plus comment vous voyez le développement touristique du site de Sillery?

PAR M. CLÉMENT LOCAT:

1415

Bien, je pense qu'il pourrait y avoir un volet d'interprétation du passage et de la vie des barons du bois sur ces sites-là par les éléments qui demeurent comme Cataraqui, comme l'autre site qui appartient au gouvernement du Québec, Spencer Wood.

1420

Et tous les éléments qui restent de cette période-là, évidemment il y aurait un grand intérêt à faire connaître cette période-là.

Il y a aussi la période des communautés religieuses. Il y a des bâtiments intéressants, il pourrait y avoir de l'interprétation qui se fasse dans ces bâtiments-là.

1425

Évidemment, toute l'interprétation du lieu en regard des aspects de la qualité des éléments naturels, de la variété biologique serait aussi intéressante.

1430 Et en regard de ça aussi, un centre d'interprétation de la forêt qui occupait une place
extrêmement importante à Québec et dans tout le territoire québécois, je pense que ça pourrait
1435 créer un pôle d'attraction vraiment intéressant et qui augmenterait l'offre touristique dans la région
de Québec.

PAR Mme CHRISTINE CHEYROU:

1435 Merci.

PAR M. DENIS BOUCHER:

1440 J'aurais une petite question. Simplement, je crois que vous aviez déjà débuté la réponse à
la question, mais quand vous faites allusion à l'idée de vocation publique ou d'usages publics
prioritairement pour les bâtiments, dans le recyclage, dans la réutilisation des bâtiments existants,
d'autres intervenants nous ont parlé davantage de prioriser une mixité ou une diversité de fonctions
d'usages pour ces différents bâtiments là. Il y en a plusieurs.

1445 Est-ce que vous, vous privilégiez donc une vocation publique, un usage public?

Je comprends le lien que vous faites avec un développement touristique et culturel, est-ce
que votre position donc, c'est vraiment de prioriser une fonction des usages publics pour ces
bâtiments-là?

1450

PAR M. CLÉMENT LOCAT:

Bien, nous favorisons la mixité, finalement, des différents usages, usages résidentiels privés
dans certains secteurs.

1455

Mais la mixité d'ouvrages, que ce soit au niveau muséal, au niveau d'activités culturelles, au
niveau d'institutions d'enseignement ou d'institutions publiques du domaine de la santé ou autres,
je pense que prévoir le plus de mixité possible a davantage d'intérêt.

1460

PAR L'ANIMATEUR:

Merci monsieur Locat.

1465

MICHEL MATTE

1470 **PAR L'ANIMATEUR:**

Alors avant la pause, nous serions prêts à entendre monsieur Michel Matte.

1475 **PAR M. MICHEL MATTE:**

Alors monsieur le Président, chers membres du Conseil du patrimoine culturel du Québec, je me présente. Mon nom est Michel Matte, simple citoyen de Québec, et je vous souhaite à tous un bon matin.

1480 Ma famille, mes amis et moi sommes conscients des enjeux en cours dans cette consultation. Nous pensons que Québec doit regarder vers l'avenir et continuer à se développer afin de conserver sa vitalité économique.

1485 Alors en prenant connaissance du projet de la Coalition de Sillery qui demande aux autorités d'acquérir toutes les propriétés auxquelles se trouvent les couvents à Sillery pour les transformer en parc, on est profondément inquiet pour notre compte de taxes que l'on trouve suffisamment élevé.

1490 Nous ne voyons pas pourquoi que nous paierions encore pour un autre parc à Sillery alors qu'il y a déjà la superbe promenade Samuel-De Champlain, le Bois-de-Coulonge, ici à côté les plaines d'Abraham, et même qu'en passant, que le Bois-de-Coulonge, un parc de vingt-quatre hectares (24 ha), est peu utilisé, et méconnu même des touristes.

1495 La ville s'est continuellement transformée depuis plusieurs années. Aujourd'hui encore, elle poursuit son développement sur tout son territoire et ce, sans exception.

1500 Dans une perspective de développement durable, la densification de Sillery qui est de faire vivre davantage de population sur un même espace urbain est souhaitable, et fait assurément partie de la solution.

Encouragée et reconnue partout dans le monde, la densification urbaine qui est de se soucier de l'impact de l'environnement est recommandée par tous les experts du développement urbain et de l'aménagement du territoire.

1505 Les avantages d'une densification intelligente, construire dans nos communes pour garder tous nos habitants, sont évidents et prouvés. Et je cite: beaucoup moins de temps perdu dans

les transports, autant pour se rendre au travail que pour nos loisirs, une augmentation des taux d'utilisation même des transports en commun.

1510 Nous croyons fermement qu'un développement intelligent dans Sillery va rentabiliser les infrastructures municipales existantes, un meilleur achalandage pour tous les commerçants du coin et même augmenter la valeur immobilière dans un avenir rapproché du secteur. Cela va aussi dynamiser un quartier caractérisé par le vieillissement de la population, va accroître l'efficacité des déplacements et conséquemment, réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre.

C'est aussi encourager un développement de transport collectif, accroître sa rentabilité.

1520 Les résidents du futur site de la construction du domaine sous les bois pourrait dire au monde, si cela se produit naturellement, venez dans ma cour, venez dans ma cour admirer ce magnifique parc, cette belle promenade, ces beaux jardins! Parce que comme moi, assurément que vous avez entendu parler par les médias ou autres que les promoteurs prennent seulement une petite partie du terrain pour la construction et gardent les grands espaces verts pour aménager soit parc, fleurs, etc., pour garder l'aspect historique patrimonial du terrain.

1525 Il fait aussi un don, comme vous savez, de vingt pour cent (20 %) du terrain à la ville pour lui permettre de réaliser leur projet de sentier sur la falaise.

1530 Malheureusement, nous constatons que plusieurs adeptes du phénomène pas dans ma cour résistent aux changements et souhaitent bloquer tous les projets. Nous nous interrogeons sur les motivations des opposants devant cette grande levée de boucliers, les oreilles bouchées, les yeux fermés, comme on a pu voir tout à l'heure, avec un non catégorique, sans avoir consulté les futurs plans pour la construction du domaine sous les bois.

1535 Pourquoi exclure Sillery d'une évolution souhaitable, inévitable et normale?

1540 En freinant la densification du secteur de Sillery, en empêchant de se réinventer, on se prive d'un grand potentiel. On pousse encore les gens à aller s'installer beaucoup plus loin en périphérie. On encourage un étalement urbain qui aura des conséquences lourdes et irréparables sur notre environnement, notre qualité de vie et celles des générations futures.

1545 Vous savez comme moi que quand on parle d'étalement urbain, ça a plusieurs impacts, et ça peut avoir des impacts sur les arbres. Ça l'a un impact sur une grande quantité d'arbres, pour abattre pour chaque maison.

1550 Quand on parle d'étalement urbain, genre sur les jardins communautaires, ça implique un grand nombre d'hectares très fertiles qui sont transformés en secteur résidentiel. On voit des fermes transformées en développement résidentiel partout autour de la ville, sur la Côte-de-Beaupré, à Beauport, à Sainte-Catherine, à Saint-Augustin et ailleurs.

1555 La construction du domaine sous les bois n'empêchera pas l'agrandissement du jardin communautaire, et celui-ci pourra être plus grand qu'il ne l'est présentement, en utilisant une partie des terres cédées à la ville aux fins de parc.

Il serait possible de faire de l'agriculture urbaine peut-être même.

1560 L'étalement urbain, si on parle de circulation, ça implique plus de circulation sur les autoroutes, des coûts énormes pour les refaire, les autoroutes, genre Robert-Bourassa, Duplessis, de la Capitale et bientôt Henri-IV qui s'agrandit.

Sachant qu'une grande part de la circulation est causée par les écoles, si on densifie un peu Sillery, il y aurait peut-être plus d'élèves qui pourraient aller à l'école en marchant au lieu de se faire reconduire.

1565 Également, si on parle de l'étalement urbain sur l'environnement, bien, c'est plus de circulation et aussi plus de pollution.

1570 En résumé, sur l'étalement urbain, c'est augmenter la pression sur les autoroutes, ce n'est pas de couper un arbre mais bien le déboisement des forêts autour des villes. C'est du développement sur des terres agricoles fertiles.

1575 Alors pourquoi ne pas privilégier un développement urbain intelligent en harmonie avec son environnement, comme les nouveaux immeubles du domaine sous les bois qui serait le domaine très très vert, je crois!

Pour l'évolution de la ville de Québec, Sillery ne doit pas faire exception, car cela représenterait une iniquité. Un fardeau fiscal risquerait d'être dirigé vers d'autres secteurs de la ville.

1580 Pour nous, c'est une question de justice et d'équité.

Monsieur le Président et chers membres du Conseil du patrimoine, je vous remercie de m'avoir écouté. Merci bien.

1585

PAR L'ANIMATEUR:

Merci monsieur Matte. Monsieur Lefebvre.

1590

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

Oui, très brièvement, merci, mais si vous me permettez, ce mémoire que vous venez de nous présenter me semble assez semblable à un autre mémoire que j'ai entendu hier après-midi.

1595

Alors ça me suggère de vous poser la même question, à savoir, qu'est-ce que vous pensez du plan de conservation qui fait l'objet de la présente consultation?

1600

PAR M. MICHEL MATTE:

Le plan de conservation, je trouve que c'est une bonne chose, le plan de conservation. Je trouve que le site patrimonial, c'est bien, mais d'après ma vision, je crois que si une seule petite partie du terrain est employée, genre pour les immeubles, je crois pas que ça dérangerait le tout du centre patrimonial de toute la beauté qu'il peut y avoir.

1605

On n'est plus en 1800, mais on est bien en 2013 avec tout ce qu'il y a de technologie maintenant, je crois qu'on serait capable de faire un bon mariage entre les édifices et le centre patrimonial et tout l'ensemble.

1610

Si on va prendre une marche supposons dans le Bois-de-Coulonge, quand on arrive, ça longe la Grande Allée, il y a plein d'édifices genre privés et gouvernementaux qui sont sur le bord, mais quand on rentre dans le centre, on les voit un peu, on les voit, mais on les oublie par rapport qu'on est dans un endroit historique, c'est bien.

1615

Je verrais pas pourquoi que ça pourrait déranger un ensemble.

Je sais pas si ça répond un petit peu à votre question!

1620

PAR L'ANIMATEUR:

Monsieur Filion.

PAR M. SERGE FILION:

Bonjour. Vous soulevez un point important dans votre mémoire, puis je voudrais savoir jusqu'à quel point vous en êtes convaincu.

1625 Vous parlez un peu d'équité ou d'iniquité...

PAR M. MICHEL MATTE:

Pardon?

1630

PAR M. SERGE FILION:

Excusez-moi, c'est moi qui parle pas assez fort.

1635 Vous soulevez un point dans votre mémoire sur l'équité entre les différents secteurs de la ville en ce qui concerne l'acquisition, la préservation ou la mise en valeur des grands espaces verts et des sites historiques.

1640 Mais je nous rappelle que ça a toujours été une préoccupation au sein de la communauté urbaine et de la nouvelle grande ville.

1645 Par exemple, si on regarde à Charlesbourg, la ville a acquis la montagne des Roches, du moins la partie centrale, pas assez à mon goût, mais en tout cas, on en a fait un bout, et d'autre part, la Sépaq et la Commission de la Capitale ont acquis le jardin, l'ancien jardin botanique, pour justement essayer de doter cette population d'un grand espace vert.

1650 On a acquis le mont Bélair. On vient d'investir, je dis on, la société, environ, au moins deux cents millions (200 000 \$) sur la rivière Saint-Charles pour les quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur.

Donc avez-vous encore cette impression d'iniquité? Je pense que vous êtes le premier à soulever cet aspect-là entre les différents quartiers de la ville, pour les domaines qui nous concernent, là.

1655 **PAR M. MICHEL MATTE:**

Oui. Bien, dans un ensemble, mais c'est sûr que moi, je parle plus de Sillery, parce que là, j'ai beaucoup d'amis puis tout ça, mais il y a des experts qui pourraient vous en parler mieux que moi. Moi, je suis rien qu'un simple citoyen.

1660

PAR M. SERGE FILION:

On va suivre ça.

1665

PAR M. MICHEL MATTE:

Je vous remercie.

1670

PAR L'ANIMATEUR:

Merci monsieur Matte.

Je propose une pause jusqu'à dix heures cinquante (10 h 50)!

1675

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1680

**REPRISE DE LA SÉANCE
MATHIEU MOREL**

PAR L'ANIMATEUR:

1685

Bien! Alors nous avons encore quatre (4) intervenants à entendre d'ici la pause du dîner. J'invite tout de suite Mathieu Morel à venir s'entretenir de son mémoire.

PAR M. MATHIEU MOREL:

1690

Bonjour. Mathieu Morel, architecte, je fais partie aussi du groupe d'architectes qui est impliqué dans le projet domaine sous les bois. Et on a travaillé aussi avec les congrégations religieuses pour voir le potentiel de leur site.

1695

Alors petit mémoire rapide qui s'intitule "Le syndrome de la cloche de verre".

À Québec, le syndrome de la cloche de verre se manifeste à chaque fois qu'apparaît une nouvelle opportunité de développement, un nouveau projet, une nouvelle idée, et encore plus particulier dans les arrondissements historiques dotés d'une richesse patrimoniale.

1700

Qui a décidé qu'on ne pouvait introduire une architecture de son époque dans un secteur qui date d'une autre? Qui a décidé que de placer une cloche de verre sur un secteur de la ville allait être stimulant pour ses citoyens, allait permettre à ce secteur de continuer de bien vivre dans le temps, d'être viable économiquement, culturellement et socialement? Et tiens, qui a décidé qu'on a le droit de fixer le temps?

1705

Pourquoi fixer le temps aujourd'hui? Pourquoi ne pas l'avoir arrêté à l'époque où les résidences d'aujourd'hui occupent ce qui constituait alors un carré de pâturage ou l'orée d'une forêt.

1710

Alors citoyens, aurait-on dû placer votre secteur sous cloche de verre pour préserver ces paysages agricoles ou forestiers? Est-ce qu'on devrait encore circuler en calèche, utiliser des latrines? Alors pourquoi fixer le temps, l'époque, les styles architecturaux? Tout est évolutif, même le patrimoine.

1715

Nous souhaitons exprimer notre profonde inquiétude de voir le développement de Sillery compromis par la culture du statu quo, du pas dans ma cour et finalement, par le syndrome de la cloche de verre qui semble rallier un certain nombre de citoyens du quartier.

1720 Nous saluons la volonté du ministère de la Culture et des Communications de vouloir baliser le développement d'un arrondissement riche en histoire et dont les caractéristiques patrimoniales doivent être protégées pour que les générations futures puissent elles aussi en profiter.

1725 Or, enrichir Sillery, c'est aussi lui permettre d'évoluer et de se transformer. C'est permettre de nouvelles constructions harmonieusement intégrées à des sites remarquables, tout en préservant des espaces verts et en faisant des parcs une priorité pour le bénéfice d'un plus grand nombre de citoyens.

1730 C'est permettre une densification réfléchie qui offrira à une population vieillissante de compter sur des logements de remplacement au cœur de ce quartier qui leur est cher, pour permettre à de nouvelles familles d'acquérir une maison et de participer concrètement au rajeunissement et à la vitalité de ce secteur.

1735 Cette densification ne peut pas résider dans le seul recyclage des bâtiments existants. Il est grand temps d'ouvrir nos horizons, de transcender la culture du statu quo et de travailler réellement au renouvellement d'un milieu de vie susceptible de contribuer à l'amélioration de l'économie locale et au maintien des institutions en place.

1740 C'est pourquoi nous sommes favorables à un plan de conservation qui permettra de baliser le développement de ce quartier, non pas à l'interdire.

C'est pourquoi nous vous invitons à lever la cloche de verre afin de permettre une bouche d'air frais à ce qui a été sous vide depuis trop longtemps.

1745 **PAR L'ANIMATEUR:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1750 Merci de votre présentation. Dites-moi, en lien avec votre conclusion, est-ce que vous considérez que les balises fixées dans le projet de plan de conservation sont suffisantes, trop contraignantes, pas assez contraignantes, quelle est votre opinion là-dessus?

1755 **PAR M. MATHIEU MOREL:**

Je sais qu'il y a beaucoup de contestation sur le fait que les balises laissent une certaine latitude, mais je crois que c'est important. Parce que c'est pas avec des règlements qu'on fait de la qualité architecturale, c'est avec du talent.

1760 Puis du talent à Québec, il y en a, il y a des architectes talentueux, il y a des projets architecturaux de qualité qu'on peut prendre en exemple.

1765 Donc c'est pas en identifiant puis en contraignant la créativité des concepteurs qu'on va s'assurer d'un projet de qualité.

Je pense que les balises qu'on retrouvait dans le cadre de gestion, qui sont finalement dans le nouveau document un peu plus élaborées, donnent cette latitude-là et permettent quand même de contrôler; je pense que ça prend des contraintes qui sont assez claires dans les documents pour arriver à une architecture de qualité puis à préserver les espaces.

1770 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Les contraintes dont vous parlez, les balises dont on parle portent en partie bien sûr sur la qualité architecturale, mais ne portent-elles pas davantage sur la localisation?

1775 **PAR M. MATHIEU MOREL:**

Oui, sur la localisation, mais il faut que les gens comprennent aussi, parce que là, on est ici, mais il y a plusieurs éléments pour un projet. Il faut que le projet passe au Ministère. Après ça, il va y avoir la Ville, il va y avoir la Commission d'urbanisme, donc il y a toutes sortes de processus qui permettent de contrôler la qualité architecturale.

1785 Le premier processus étant celui que vous contrôlez, soit l'aménagement sur le territoire, le contrôle des vues, les percées visuelles, tous ces items-là, parce qu'à chaque fois qu'il y a de la nouveauté, les gens ont des craintes, il y a une peur, puis il faut rassurer les gens, puis il faut expliquer c'est quoi tous les processus.

1790 Il y a différents processus qui permettent de qualifier un projet, et chacun des projets doit passer par tous ces processus-là qui font en sorte qu'au bout de la ligne, on a plus de chance d'avoir un projet de qualité parce que chacun des intervenants arrive avec ses critères propres à l'analyse du projet.

PAR L'ANIMATEUR:

1795 Madame Cheyrou.

PAR Mme CHRISTINE CHEYROU:

Bonjour monsieur Morel.

1800

PAR M. MATHIEU MOREL:

Bonjour.

1805

PAR Mme CHRISTINE CHEYROU:

Dans votre mémoire, vous dites que le recyclage des bâtiments existants dans l'arrondissement de Sillery ne peut pas suffire, si vous voulez, aux besoins de constructions en quelque sorte. Donc je voulais vous demander pourquoi.

1810

Et j'avais une deuxième question. Vous dites qu'il y a beaucoup de talent chez les architectes à Québec, et c'est vrai, je voulais savoir si vous avez des modèles de recyclage, par exemple, dans l'esprit, peut-être même à l'international, de bâtiments conventuels.

1815

Est-ce qu'il y a des modèles, est-ce qu'il y a des défis particuliers à ce type de bâtiment? Puisque plusieurs mémoires disent, proposent cette solution-là, qu'il y ait une reconversion des bâtiments conventuels de l'arrondissement de Sillery.

1820

Alors comment vous voyez, est-ce un défi, est-ce une complication? Voilà, j'aimerais avoir votre avis d'architecte, en fait.

1825

PAR M. MATHIEU MOREL:

OK. Pour la première question qui est la quantité, bien, le reste du mémoire mentionne en partie la réponse. C'est qu'il y a plusieurs personnes qui, rendues à un certain âge, vont vouloir quitter leurs résidences qui sont devenues trop grandes pour aller dans un condominium.

1830

Et ça, ça va libérer des maisons qui vont pouvoir être offertes à des nouvelles familles qui vont vouloir intégrer Sillery.

Donc il y a beaucoup de maisons, il y a beaucoup de gens à Sillery qui sont rendus à un certain âge, et il va y avoir un besoin élevé pour ce genre de condo là.

1835

Et finalement, si on regarde sur le territoire à Sillery, il y a pas beaucoup d'unités qui vont être disponibles, si on fait juste réutiliser les couvents actuels.

Pour le deuxième item, sur des projets exemplaires dans le monde, on pourra en faire une liste, on pourra en déposer, c'est certain qu'il s'en fait.

1840 Mais ce qui est important, c'est de voir que tout évolue, puis c'est toujours la même chose. C'est qu'à chaque fois qu'on fait une intervention sur un bâtiment patrimonial comme ça, les gens pensent qu'il faut – j'ai entendu toutes sortes de choses, comme des agrandissements pavillonnaires, et tout le monde pense qu'en faisant un agrandissement pavillonnaire, ça assure le succès du projet. Mais c'est pas ça, je suis désolé.

1845 C'est pas en disant, on va faire des pavillons, que le projet va être intéressant. Ça va plus loin que ça. Donc c'est de la façon qu'on réfléchit le projet, et c'est pas en imposant, dire, si vous décidiez d'imposer que les agrandissements doivent se faire de façon pavillonnaire, bien, je veux pas faire peur à personne, mais c'est pas ça qui va garantir le succès du projet.

1850 Deuxièmement, les gens pensent que quand on fait un agrandissement ou une intervention sur un projet patrimonial, il faut réutiliser le même genre de fenêtres, le même genre d'ouvertures. Ça, c'est personnel, j'y vais vraiment d'un goût personnel, moi, c'est pas du tout ça, je prône pas cette intervention-là, parce que là, on touche au mimétisme.

1855 On commence à essayer d'imiter une architecture qui date d'une autre époque, et c'est quelque chose qui est dangereux. C'est dangereux parce qu'on n'a plus les mêmes carrières pour utiliser les briques semblables, on n'a plus les mêmes procédés, les mêmes techniques de fabrication pour les fenestrations puis tout ça. Donc on s'embarque dans un processus où souvent, c'est douteux, c'est même passablement décevant, les résultats quand on tente d'arriver à ça.

1860
1865 Donc aujourd'hui, je pense qu'on peut faire des interventions qui sont réfléchies, qui s'inspirent de ce qui est là, des proportions, des matériaux, des couleurs, des textures, mais il faut marquer notre époque. Parce que le patrimoine qu'on admire aujourd'hui, bien, à l'époque, c'était l'architecture qui était au sommet de la technologie de cette époque-là, donc je pense qu'on peut faire une intervention qui est contemporaine, mais qui respecte les proportions, les gabarits, les textures, les couleurs, comme je l'ai mentionné.

1870 Aujourd'hui, on a la possibilité de faire des fenestrations, les gens veulent vivre à l'extérieur même s'ils sont à l'intérieur, il y a cette possibilité-là qu'on retrouvait pas à l'époque.

1875 Quand on voit les maisons dans le Mesnil avec des carreaux, des fenêtres avec des carreaux, puis les carreaux sont apposés, sont en plastique clipé, c'est un peu honteux, parce que les carreaux, à l'époque, ils étaient là pour une raison, c'est qu'ils étaient pas capables de faire des surfaces de verre plus grandes que ça.

Donc je pense qu'il y a moyen de faire quelque chose, puis pas besoin de faire de concours à l'international. Ça, c'est d'autre chose qu'on entend.

1880 Le concours, ça veut pas dire nécessairement un succès, puis je veux pas nommer aucun projet récent à Québec, mais je veux dire, il y a façon – un, ça vient à l'encontre de la profession d'architecte!

1885 Parce que le concours, tu as aucune relation avec ton client qui est la base de la profession d'architecture. Tu échanges avec ton client selon les besoins. Tu communique, tu fais évoluer le projet, tu reviens en arrière. Donc un concours ne permet pas ça. C'est vraiment, voici les critères, pondez-nous des projets, on va choisir parmi les cinq (5) finalistes, c'est quoi le meilleur projet, mais il y aura pas de relation avec le client, ce qui, je crois est une...

PAR L'ANIMATEUR:

1890 J'ai dans l'ordre, je pense, monsieur Lefebvre suivi de monsieur Boucher.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

1895 Les projets architecturaux, les projets artistiques aussi sont des choses particulièrement difficiles à apprécier, enfin, c'est difficile de faire un consensus souvent, et ça se vérifie avec le temps, et parfois même beaucoup de temps, même des siècles. Beethoven, de son époque, était pas considéré comme un génie! Aujourd'hui, il l'est.

1900 Au-delà de ces considérations que j'appellerais esthétiques, j'ai envie de profiter de votre présence ici, vous vous êtes présenté comme étant architecte, et même associé au projet sous les bois, j'ai envie de vous poser la question à l'envers!

1905 Qu'est-ce qui, à votre avis, devrait être des limites qu'on ne doit pas dépasser? Jusqu'où on peut aller?

Vous avez dit, bon, un développement pavillonnaire, c'est pas nécessairement la solution, il faut regarder un projet de qualité, etc., oui, ça, je veux bien.

1910 Mais à l'inverse, si je vous posais à vous la question, comme architecte, c'est où la limite qu'on doit pas dépasser?

PAR M. MATHIEU MOREL:

1915 Bien, je vais vous donner des exemples qu'on vit régulièrement dans les villes et municipalités. Les gens passent des réglementations comme soixante-quinze pour cent (75 %) du bâtiment devra être en maçonnerie. Alors qu'est-ce qui garantit que si je dessine un bâtiment avec soixante-quinze pour cent (75 %) de maçonnerie, ça va être un bâtiment de qualité?

1920 Je peux choisir une maçonnerie qui va être rose avec des pitons blancs, puis mettre des volets en plastique vert dessus, puis je vais avoir respecté la réglementation, mais on n'aura pas nécessairement un bâtiment intéressant.

1925 Donc quand on commence à être pointilleux sur les couleurs, puis je vous dirais que peut-être par rapport à ce qu'on a pu voir dans vos documents, c'est peut-être ce qui est difficile pour les gens du faubourg, c'est qu'il y a des barèmes qui sont plus larges pour le reste des territoires, puis quand on arrive au faubourg, là, on touche à des éléments très précis que si les gens veulent faire des interventions, bien là, il faut utiliser le bois.

1930 Donc moi, je pense que si vous imposez des éléments comme ça pour les gens du faubourg, il faut que ça vienne avec des possibilités de subventions, parce que c'est très onéreux. En tout cas, ce que j'ai pu lire, ça semble plus onéreux pour ces gens-là quand ils veulent faire des interventions sur leur résidence.

1935 Mais dans les grandes lignes, je crois que ce qui était dans le cadre de gestion était suffisamment vague, vague et précis, parce que c'est quand même assez contraignant sur certains items, mais je pense pas qu'il faut commencer à jouer sur les matériaux, sur les pourcentages, ces éléments-là, parce que c'est pas gage de qualité.

1940 Je pense qu'il faut faire confiance aux institutions en place qui vont juger, parce qu'il y a plusieurs étapes à franchir, quand on va à la Commission d'urbanisme, c'est composé de citoyens, de professionnels dans le domaine, donc il y a un paquet de processus en place qui font en sorte que quand un projet fait pas, il retourne. C'est arrivé, les architectes doivent retourner à leur planche, modifier des éléments jusqu'à la satisfaction de ces gens-là.

1945 Donc je pense qu'il faut garder ça quand même assez vague et ne pas contraindre à des pourcentages d'utilisation de certains matériaux, parce que des fois, on va en oublier. Les éléments évoluent.

1950 Vous allez imposer quelque chose aujourd'hui, dans deux (2) ans, il va y avoir des nouveaux matériaux disponibles, ils seront pas dans la liste que vous avez élaborée!

Dans les grandes lignes, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL :

1955 Une dernière question plus pointue! Si dans l'hypothèse où le plan de conservation devrait proposer des zones où l'on peut construire et des zones où on ne peut pas construire, qu'est-ce que serait votre recommandation au ministre?

PAR M. MATHIEU MOREL:

1960

Bien moi, j'ai toujours un malaise avec ça. C'est comment on juge des secteurs où on peut construire et des secteurs où on ne peut pas construire!

1965

Puis c'est là où c'est pas évident à faire. Déjà dans vos documents, il y avait les zones avec les boisés exceptionnels, tout est déjà en place pour nous laisser une créativité, mais avec des contraintes qui font en sorte, puis tout le monde, c'est public, tout le monde a vu le projet. Sur un terrain immense comme ça, l'intervention qui est là, c'est minime. La trace qu'on laisse au sol, c'est ridicule.

1970

Donc choisir les zones où on fait nos interventions, je pense que le cadre de gestion permettait déjà d'élaborer des pistes, puis dire, s'il y a une percée visuelle là, ça veut dire qu'on peut pas construire là.

1975

Mais de là à dire, il faut identifier des secteurs pour construire, bien, vous allez identifier un secteur, ça fera pas l'affaire des gens autour, parce que c'est jamais dans ma cour, jamais personne veut de construction dans son voisinage.

1980

Je pense pas qu'il faut aller jusqu'à identifier des secteurs. Je pense que les barèmes qui sont là présentement sont suffisants.

PAR L'ANIMATEUR:

Monsieur Boucher pour une dernière question s'il vous plaît. Et monsieur Fillion aussi.

1985

PAR M. DENIS BOUCHER:

Moi, j'avais une question, d'abord avec les faubourgs. Vous en avez parlé tout à l'heure, et je me questionnais à savoir si votre propos pouvait s'appliquer aussi aux anciens quartiers ouvriers.

1990

Est-ce que, dans le fond, laisser place à une forme d'innovation en architecture peut aussi s'appliquer dans des secteurs ouvriers, des anciens quartiers ouvriers, ou bien si vous y voyez là une approche applicable uniquement à des constructions neuves dans des secteurs non construits?

1995

PAR M. MATHIEU MOREL:

2000 Vous l'avez dit mieux que moi. C'est totalement – l'exemple Saint-Roch! Saint-Roch qui est devenu, pour prendre les propos de mon paternel, qui est un laboratoire d'architecture. Il y a plein d'éléments historiques à Saint-Roch, mais on retrouve, ça a comme été le laboratoire à un moment donné en architecture. C'est ce qui fait la richesse du secteur. C'est qu'on va retrouver des anciens entrepôts transformés en lofts, mais là, une intervention contemporaine à proximité.

2005 Puis partout quand on se promène dans le monde, c'est ce qui fait la richesse, opinion personnelle, parce que ce n'est pas nécessairement partagé par tout le monde, mais quand je vois une intervention ultra-contemporaine adjacente à une intervention historique, un et l'autre se mettent en valeur. Parce que les gens sont capables d'apprécier chacune des époques et chacune des richesses, donc tout le contrôle, l'ornementation, le détail sur l'historique, puis des fois, la simplicité, le design épuré de l'intervention contemporaine.

2010 Donc oui, pour revenir aux faubourgs et quartiers ouvriers, je pense que ça pourrait être bien de permettre, de faire évoluer les choses. Parce que les choses évoluent.

2015 Je pense qu'un soir, le 27 mars, un collègue architecte, Jean Côté qui a fait une intervention, c'est un peu ça, je pense, qu'il voulait dire. C'est qu'il y a rien qui est figé dans le temps, tout évolue, puis je pense qu'il faut pas avoir peur d'arriver avec des éléments contemporains dans des secteurs historiques.

PAR M. DENIS BOUCHER:

2020 Est-ce que, juste pour terminer, ça me fait penser, quand je vous écoute, ça me fait penser au dernier numéro de la revue Esquisses de l'OAQ qui faisait justement allusion à la source d'inspiration et d'innovation que procurent les encadrements, les cadres d'intervention serrés. Il y a des défis architecturaux là qui ont permis des innovations exceptionnelles.

2025 À Québec, on en a vu des exemples, je pense à la Bibliothèque de Charlesbourg, par exemple, ou le Centre d'interprétation de place Royale. On est dans des sites patrimoniaux, et il y avait des cadres très rigides, mais pourtant, on a réussi à innover.

2030 Je fais un lien comme ça avec des projets de grande qualité à Québec.

PAR M. MATHIEU MOREL:

2035 Merci. Juste pour mentionner ce qui a fait en sorte qu'il y a eu des projets novateurs et contemporains, ce qui a permis ça, c'est parce que c'était des concours, puis c'est ça qui est triste.

C'est que c'est comme si on s'autorisait, quand c'est un concours international, là, tout le monde accepte que c'est certain que ça va être de l'architecture de qualité contemporaine, on va le permettre dans un arrondissement historique. C'est un peu ce qui est triste.

2040 Parce que les concours, c'est une chose, mais le quotidien, comme architecte, à chaque intervention, on essaie de faire du mieux qu'on peut, là, puis on est capable de faire ce type d'intervention là au quotidien, si on nous en donne la chance.

PAR L'ANIMATEUR:

2045 Il me reste une minute pour monsieur Filion.

PAR M. SERGE FILION:

2050 Je vais reporter ma question à l'intervenant suivant, je pense qu'on va rester dans les mêmes sujets.

PAR L'ANIMATEUR:

2055 Merci monsieur Morel.

PAR M. MATHIEU MOREL:

2060 Je vous laisse avec mon grand frère!

PIERRE MOREL

PAR L'ANIMATEUR:

2065 Alors d'un Morel à un autre, j'appelle Pierre Morel.

PAR M. PIERRE MOREL:

2070 Bonjour. Vous allez sûrement retrouver certains liens de parenté dans mon intervention, je vous laisse deviner la suite!

2075 Moi, j'ai intitulé ma présentation "Redonner la falaise aux Québécois".

Dans le cadre de la création de la promenade Samuel-De Champlain, on a redonné le fleuve aux Québécois qui se le sont rapidement approprié avec le succès qu'on connaît.

2080 Dans le cadre du plan de conservation du site patrimonial de Sillery, il m'apparaît qu'une fenêtre d'opportunité unique s'ouvre de redonner la falaise aux Québécois.

La vision d'une promenade verte le long de la falaise permettra de transformer des lieux actuellement privés en un lieu public au bénéfice d'un plus grand nombre de citoyens.

2085 L'occupation du territoire et sa densification constituent également un élément facilitant pour la réalisation d'un projet visionnaire. Le plan de conservation encadre bien l'implantation de cette promenade verte où les citoyens de la grande région de Québec pourront profiter de vues spectaculaires et apprécier de larges percées visuelles sur les bâtiments patrimoniaux situés sur son parcours.

2090 À cet égard, par son plan de conservation, le Ministère remplit assez bien son rôle.

2095 Toutefois, il ne s'agit là que d'un premier geste dans l'élaboration d'un véritable plan d'utilisation du territoire, lequel ne devrait pas relever du ministre de la Culture dont ce n'est pas le mandat et qui ne possède pas l'expertise nécessaire à cet égard.

2100 Cette responsabilité incombe plutôt à la Ville de Québec qui peut réunir toutes les ressources professionnelles nécessaires à l'élaboration d'une véritable vision d'ensemble de ce territoire, au profit de la majorité de ses citoyens et non à celui d'une minorité.

Cette vision élargie, importante, pourra prendre en compte non seulement les objectifs de conservation et de mise en valeur du patrimoine et des paysages, mais aussi le nécessaire équilibre entre les différentes fonctions qui caractérisent la qualité de vie urbaine.

2105 Cette vision élargie pourra et devra intégrer les notions de perméabilité du territoire, les liens essentielles entre le promontoire et la promenade Samuel-De Champlain, de même que l'arrimage des grands domaines conventuels et du secteur commercial de la rue Maguire qui souffrent depuis trop longtemps de liens piétonniers de piètre qualité.

2110 La convivialité et la sécurité des lieux en seront largement améliorées.

Cette vision traitera également des problématiques d'accès et d'accueil des automobilistes, ce que le plan de conservation ne traite d'aucune façon présentement, de même que des services essentiels qu'on doit y trouver, évitant ainsi les seules carences de la promenade Samuel-

2115 De Champlain qu'on cherche aujourd'hui à combler dans la planification de la phase 3. C'est-à-dire l'absence de services, le manque de stationnement, etc.

2120 Il faut se sortir de la confrontation qui met en opposition la création d'espaces publics et d'espaces privés. Par exemple, la création d'un parc des grands domaines et l'implantation d'unités résidentielles sont non seulement compatibles et complémentaires dans la recherche d'un milieu urbain équilibré, mais aussi gages d'un plus grand succès dans l'occupation du territoire.

2125 Le voisinage de ces deux (2) composantes, soit l'habitation et les parcs publics, constituent des éléments de composition naturelle de tout paysage urbain, naturelle et complémentaire.

2130 Par les contraintes qu'il impose, le plan de conservation, volontairement ou non, ouvre une fenêtre d'opportunité pour le partage des interventions entre organismes publics et privés. En effet, ces contraintes induisent, dans certains cas, un fort pourcentage d'espaces résiduels qui pourraient être affectés à la création de parcs publics. Je crois que c'est l'opportunité qu'il faut saisir à partir du plan de conservation présentement sur la table.

2135 La prise en charge de tels parcs par les pouvoirs publics favoriserait des aménagements de grande qualité qui contribueront à bonifier la mise en valeur des bâtiments à caractère patrimonial au bénéfice de l'ensemble des citoyens de la ville de Québec et de l'agglomération.

2140 Autrement, le fardeau des taxes, de l'entretien et du maintien de la sécurité reposerait sur les seules épaules des propriétaires, alors qu'une étroite collaboration des secteurs publics et privés permettrait des investissements plus importants. Bien sûr, l'élargissement de l'assiette fiscale par la construction d'unités d'habitation favoriserait des investissements plus importants de la part des services publics au bénéfice d'un plus grand nombre.

2145 La prise en charge des espaces publics par les instances gouvernementales favoriserait également l'implantation de fonctions et services essentiels à la présence de tels espaces publics, comme la restauration, les services sanitaires, les accès et stationnements publics, lesquels ne pourraient être autrement assumés par des investisseurs privés.

L'aménagement de ces parcs publics viendrait élargir et magnifier la présence de la promenade de la falaise au bénéfice d'un grand nombre de citoyens et des résidents du secteur.

2150 Quelques considérations maintenant sur l'architecture! Dans les définitions de l'architecture des nouvelles constructions, il m'apparaît qu'on doit éviter la promotion du mimétisme – je partage les vues de mon fils et associé là-dessus – qui trop souvent contribue à semer la confusion des époques et la distorsion historique dans la lecture des paysages urbains.

2155 Les techniques de construction, les matériaux et la main-d'œuvre ont évolué dans le temps, et les nouvelles constructions devraient en témoigner par une signature nettement contemporaine. Cela contribuera d'autant à faire ressortir les caractéristiques architecturales des bâtiments construits à des époques antérieures.

2160 Par exemple, les techniques de fabrication du verre ont progressé et permettent d'ouvrir davantage sur des vues panoramiques, de bénéficier d'un meilleur ensoleillement naturel et de chauffage solaire passif, parmi tant d'autres.

2165 Aussi, la règle d'utilisation d'un fort pourcentage de maçonnerie – monsieur a fait allusion à ça, on vit ça trop souvent dans la réglementation d'urbanisme qui croit qu'en imposant des forts pourcentages de certains matériaux, que c'est un gage de succès, ce qui n'est pas le cas, puis les exemples sont nombreux et faciles à démontrer – donc trop souvent présente dans les règlements de zonage a démontré qu'elle n'était pas nécessairement un gage de succès.

2170 Il faut donc s'assurer de doter les nouvelles constructions d'une architecture contemporaine de qualité, tout comme en témoignent les bâtiments institutionnels que l'on retrouve à l'intérieur des grands domaines. On reconnaît la qualité architecturale de ces bâtiments-là, on ne doit pas arriver avec une architecture qui soit de moindre qualité à proximité.

2175 Ces bâtiments sont les témoins des meilleures pratiques de leur époque, donc les nouvelles constructions – il devrait en être ainsi pour les nouvelles constructions.

2180 On a le devoir aussi de marquer notre époque plutôt que de la nier en sombrant dans la nostalgie en employant des clichés tels que s'inspirer des détails des bâtiments patrimoniaux, utiliser des matériaux similaires. Cela conduit trop souvent à du pastiche dont la qualité ne rejoint pas celle de ceux que l'on cherche à imiter.

2185 En conclusion! Plutôt que de mettre en opposition des intérêts privés et publics, le résultat de cette consultation publique devrait favoriser une synergie de ces intérêts pour en arriver à une planification plus équilibrée du territoire, à profiter d'investissements plus importants, le tout en fonction d'un projet visionnaire qui saura rejoindre un plus grand nombre de citoyens de la grande région de Québec, bref, une vision davantage rassembleuse.

2190 L'intérêt d'un petit nombre de citoyens pourrait se trouver servi par celui d'un plus grand nombre, évacuant ainsi le syndrome du pas dans ma cour. Merci.

PAR L'ANIMATEUR:

Je reconnaîtrais la question de monsieur Filion tout de suite, suivi de monsieur Lefebvre.

2195

PAR M. SERGE FILION:

Alors je vais vous ramener à une autre échelle de discussion. On a parlé beaucoup d'intégration architecturale contemporaine dans l'arrondissement historique, mais est-ce que vous convenez avec nous que la lassitude des gens qu'on sent, parce que ça fait quand même quelques consultations qu'il y a dans le secteur et tout ça, c'est peut-être dû à deux (2) ou trois (3) phénomènes, que le fait que malgré le consensus de l'Assemblée nationale qui a décrété l'arrondissement historique de Sillery, on ne doit que constater une lente dégradation. On a freiné la dégradation, mais les interventions, les gens ont beaucoup de difficulté à voir la cohérence des différents projets sectoriels.

2200

2205

Donc le plan de conservation venait régler une partie de cette incertitude, en disant, les espaces bâtissables, les espaces non constructibles, les percées visuelles, les forêts. Et là, vous comprenez, après avoir entendu comme nous tout ce qui se dit ici, c'est qu'on devra à un moment donné – le on inclut bien sûr le Conseil, le Ministère et la Ville, on travaille en parfaite synergie sur un dossier comme ça, le contraire est impensable – d'essayer d'avoir une vision commune au niveau du territoire.

2210

Alors donc comment intégrer des projets sectoriels dans une vision d'ensemble de territoire?

2215

Et comment votre projet ou vos projets pourraient s'insérer dans l'ensemble du territoire? Vous avez entendu les plaidoyers sur la préservation des forêts, des prairies, des parterres, de la falaise, le caractère historique, le génie du lieu.

2220

Alors c'est ça un plan d'urbanisme, un plan d'aménagement, un plan de développement. Je me ramène toujours en 72 quand on fait celui du Vieux-Québec.

2225

Et il s'agit pas de faire les choses en série puis de faire les choses en parallèle, mais désormais la nouvelle façon de faire, et ce n'est qu'un projet expérimental, celui avec Sillery, mais dans l'ensemble des arrondissements historiques il y aura des plans de conservation qui vont avoir comme but de concilier architecture et urbanisme. Et je sais que vous êtes capable.

PAR M. PIERRE MOREL:

2230

Oui. Là-dessus, la seule chose que je vous dirais, c'est que le plan de conservation, c'est une étape dans le processus. Ce n'est pas un plan de mise en valeur du territoire. C'est un plan de conservation qui donne un certain nombre de balises, mais à partir desquelles il faut construire ou faire évoluer ce territoire-là par un plan de mise en valeur du territoire, le plan de mise en valeur qui contribuera aussi à mettre davantage en valeur les bâtiments patrimoniaux, les terrains des grands domaines.

2235 Mais il faut faire attention aux critères qu'on définit pour baliser ces interventions-là. Il y a des critères dans le plan de conservation, même il y en avait des critères dans le cadre de gestion qui était particulièrement frileux. Moi, je pense qu'il faut oublier la frilosité, il faut oser notre époque puis laisser aller le talent.

2240 Il y a des recettes dans ça qui sont pour moi inacceptables, il y en a d'autres qui me font rire. J'ai dit souvent à des proches, à des amis, que le critère par exemple qui impose la hauteur maximale des bâtiments, que ça ne devrait pas dépasser la cime des arbres, moi, il m'apparaît qu'on oublie qu'un arbre, ça naît, ça vit, ça pousse, ça meurt et ça renaît. Donc c'est un critère –
2245 est-ce que, par exemple, on va permettre des constructions qui dépasseront pas la hauteur de la cime des arbres, mais dans dix (10) ans, les arbres vont avoir poussé, on pourra rajouter des étages?

Par contre, je suis pas contre la préservation des forêts ou des boisés d'intérêt, au contraire. Je pense que le plan de conservation là-dessus, il le traite bien.

2250 Je crois que les interventions aussi qui sont proposées par des promoteurs privés répondent bien à cette préoccupation-là.

2255 Donc il y a un ensemble de critères qui sont tout à fait pertinents, à mon sens, dans le plan de conservation, mais il y en a d'autres qui sont un peu plus pointilleux, puis qui font plus référence à la nostalgie.

Mais préserver, assurer la conservation des grands domaines, personne est contre l'idée, je crois, sauf qu'il faudrait peut-être penser par la suite à les mettre en valeur.

2260 Moi, ce que je dis dans ma présentation entre autres, c'est que si on prend l'exemple de Jésus-Marie, le projet qui est sur la table, ça a été dit souvent, il occupe à peu près dix pour cent (10 %) du territoire. Ça laisse de grands espaces qui peuvent être transformés en parc public de qualité.

2265 Si ces grands espaces là sont laissés à d'éventuels acheteurs ou aux propriétaires actuels des grands domaines, ces espaces-là ne seront pas aménagés, seront pas mis à profit pour le bénéfice des citoyens.

2270 Donc il y a une opportunité là de partager les intérêts publics et privés en aménageant, je dirais par les autorités publiques, de grands parcs qui pourront contribuer à mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux sur le territoire, puis qui vont faire en sorte qu'on se retrouvera pas avec des terrains presque en friche.

2275 Puis je pense au terrain du côté ouest de Jésus-Marie qui est préservé dans le cadre de la conservation, mais s'il y a pas d'intervention là, c'est du terrain perdu, de peu d'intérêt visuellement, sinon d'ouvrir certains percées visuelles.

2280 Mais c'est des terrains qui peuvent être mis en valeur, et ça devrait être là qu'on devrait rejoindre intérêts privés et publics pour, à la fois, permettre des nouvelles unités d'habitation sur ces sites-là, mais en bordure de parc public de qualité avec des aménagements de grande qualité.

2285 Puis bien sûr en permettant la construction d'unités d'habitation, on élargie l'assiette fiscale. Ces taxes-là que la Ville ou les gouvernements collecteront pourraient être utilisées pour mettre davantage, aménager davantage les terrains résiduels sur ces propriétés-là.

2290 Je pense que la solution, il y a pas de miracle dans ça, mais c'est une vision élargie par rapport à ce qu'on trouve présentement dans le plan de conservation, c'est-à-dire qu'elle va plus loin. Ce que je propose là, c'est que ça peut ouvrir la porte à un véritable aménagement du territoire puis à un plan de mise en valeur, et non pas juste un plan de conservation.

Puis ça, c'est au bénéfice du plus grand nombre, puis ça va servir aussi les citoyens qui sont plus à proximité de ces sites-là, qui sont un peu craintifs face à l'avenir de ces territoires-là. Ça servirait les intérêts de tout le monde.

2295 Je peux vous donner un exemple, monsieur Filion s'en souviendra, j'avais été impliqué dans un des premiers plans directeurs d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain. Et à l'époque, le mandat qu'on avait pour préparer ce plan directeur là, c'était de créer une piste cyclable et une piste piétonne le long du fleuve.

2300 Et après quelques mois de travail, puis je sais pas si Serge s'en souvient, je l'ai appelé un vendredi soir à quatre heures (4 h) un après-midi, puis je lui ai dit, il me semble qu'il y a une opportunité plus grande que juste faire un sentier piéton puis une piste cyclable le long du fleuve.

2305 Je lui ai dit, jamais de ma vie j'aurais pensé voir disparaître les réservoirs d'huile le long du fleuve. Et c'était en voie d'arriver.

2310 Alors à ce moment-là, j'avais dit à Serge, on pourrait proposer une vision élargie, c'est-à-dire déplacer à certains endroits le boulevard Champlain pour récupérer davantage le terrain, pour donner une plus grande accessibilité qu'un simple lien piéton.

La vision de la promenade le long de la falaise, elle est très pertinente, mais elle reste restreinte dans l'utilisation du territoire. On peut l'élargir dans le sens que ce sentier de la falaise là

pourrait relier une série de parcs publics qui contribueront à mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux.

2315

Donc vraiment une vision élargie qui m'apparaît plus prometteuse et plus rassembleuse.

PAR M. SERGE FILION:

2320

Je veux juste, si mes collègues me le permettent, faire un commentaire, vous me tendez une perche. On avait un dicton à la Commission de la Capitale il y a dix (10) ans et plus, on disait toujours que l'excellence d'un projet dépend de deux (2) choses: l'intelligence du donneur d'ouvrage et le génie créateur de celui qui fait les plans.

2325

Alors visiblement, pour la première option dont vous avez parlé, c'était pas une bonne option, puis on est passé à un deuxième projet qui est celui qu'on a en place et qui est plus apprécié.

2330

Tantôt, vous parliez de la cime des arbres en termes réglementaires, mais je pense que le donneur d'ouvrage, dans un arrondissement historique, c'est l'État. Je pense, c'est pas encore très bien compris, quand l'État donne des balises, ce qui est le plan de conservation, pour l'aménagement futur d'un arrondissement historique, il faut que ce soit suivi par un cadre réglementaire, par ce que vous appelez le concept d'aménagement et de développement. Ce qu'on a fait dans le Vieux-Québec.

2335

Et c'est dans ce processus-là qu'on s'inscrit. Parce que ce qui insécurise les gens, c'est vraiment l'incertitude.

2340

Et comme le passé n'est pas garant de l'avenir, bien, c'est un peu la commande qui nous est adressée à nous tous. Je pense qu'on s'auto-influence les uns les autres, et vous faites partie de cette vision plus claire pour l'avenir.

Mais c'est pas stupide, l'histoire de la hauteur des arbres. Je prends deux (2) exemples pour vous rassurer!

2345

Washington, l'urbaniste a dit, c'est la coupole du Capitole. Puis c'est pas les plus communistes des Américains, et ça a toujours été respecté depuis cent (100) ans.

La Capitale nationale à Ottawa, ils ont dit, bien, à partir de la Tour du Parlement, c'est un cône inversé. Plus on s'éloigne, plus on peut monter.

2350

Alors c'est pas bête, vu que c'est un arrondissement historique et naturel, c'est qu'on veut pas voler la vedette au panache des grands arbres qui sont la signature visuelle de l'arrondissement. On peut travailler avec ça.

2355 **PAR M. PIERRE MOREL:**

Quand j'ai souligné ça, c'était juste pour souligner qu'ils ont peut-être oublié que les arbres poussaient!

2360 Mais par ce commentaire-là, je voulais pas promouvoir la construction de bâtiments en hauteur, parce que je pense – bien, je me réfère à exactement ce que vous venez de vivre! Oui, la hauteur des arbres peut être une considération, mais je pense que le gabarit aussi des bâtiments institutionnels devrait en être une autre.

2365 Il y a des critères qui devraient faire en sorte qu'on ne construit pas nécessairement des bâtiments beaucoup plus imposants que les bâtiments institutionnels qui sont déjà là.

2370 Je me permets juste aussi, tantôt on demandait des exemples, pour avoir travaillé sur un projet qui est ici dans Québec, de recyclage de bâtiment, il y a le Pavillon Montcalm à Québec qui a été fait dans les années soixante-dix, où on a transformé en logements qui sont très prisés, entre autres par le milieu étudiant, parce que c'est des logements qui ciblaient cette clientèle-là.

2375 Il y a d'autres exemples à travers le monde. Moi, je vous incite, vous avez demandé des projets références, on n'avait pas en tête de venir vous en soumettre, mais il y a des projets références partout à travers le monde sur des recyclages réussis, sur des utilisations réussies de bâtiments conventuels qu'il faut voir et il faut explorer, et les donner comme exemple, pour rassurer aussi les gens qui n'ont pas nécessairement comme occupation quotidienne de s'occuper d'architecture et d'urbanisme.

2380 Donc il faut, je pense qu'une des tâches que votre Comité devrait accomplir, c'est de donner et permettre aux citoyens d'avoir des projets références.

2385 Moi, je vous offre de vous alimenter avec un certain nombre de projets, que ce soit par courriel, avec des illustrations de projets, et on s'aperçoit, j'allais mentionner en Europe en général, ils sont beaucoup plus audacieux dans les interventions. Pourtant, ils ont un patrimoine encore beaucoup plus riche que le nôtre de par sa longévité et son histoire, et ils ont une espèce de maturité ou de sagesse d'interventions dans des milieux patrimoniaux où ils n'hésitent pas à faire des interventions contemporaines, mais en autant que ce soit fait avec talent, et c'est toujours la recherche de la qualité.

2390

Et je dis souvent, on pense que tous les architectes sont égaux devant Dieu, je pense pas que tous les médecins sont égaux devant Dieu, je pense pas que tous les dentistes sont égaux devant Dieu, il y en a qui ont plus de talent que d'autres, puis il faut s'assurer que ces talents-là soient mis à contribution dans l'évolution de ce territoire-là.

2395

PAR L'ANIMATEUR:

Merci monsieur Morel.

2400

PAR M. PIERRE MOREL:

Merci.

2405

MICHÈLE POULIN

PAR L'ANIMATEUR:

2410

Madame Michèle Poulin s'il vous plaît.

PAR Mme MICHÈLE POULIN:

2415

Bonjour. Je me présente, Michèle Poulin, j'habite dans l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery et je travaille à Sillery.

J'aimerais vous spécifier que c'est la première fois que je prends la parole lors de consultation publique, et je vous remercie du temps que vous m'accordez.

2420

Ce dossier m'interpelle vraiment, et je tenais à prendre de mon temps devant vous aujourd'hui pour vous donner mon opinion de simple citoyenne, mais aussi pour représenter mon conjoint qui est ici ce matin, mes frères, mes sœurs, et plusieurs de mes amis propriétaires et payeurs de taxes à la Ville de Québec.

2425

La cause défendue par le Comité de citoyens de Sillery est très noble. Je pense que tous les citoyens de Québec sont d'accord pour dire que les grands domaines de Sillery sont des terrains magnifiques et qu'il est essentiel d'établir des règles concernant leur avenir.

2430 Mais la question que je me pose aujourd'hui, dans le contexte économique actuel au Québec, mais également partout dans le monde, avons-nous les moyens d'acquérir ces terrains, de les aménager et les entretenir sans en tirer aucune source de revenus?

2435 Je trouve profondément injuste le fait que certains groupes ou citoyens exigent qu'il n'y ait aucune construction dans Sillery alors que tout le reste de la ville se développe.

2440 Accepter des projets de construction qui permettront de préserver la majeure partie de ces terrains apporterait des avantages significatifs pour tous les citoyens. Comme les revenus de la Ville qui seraient augmentés par les impôts fonciers, etc. Pour les commerçants du quartier, je crois, moi, je travaille ici, donc je fréquente les restaurants et tout ça, je pense que ce serait vraiment un plus pour eux, qui verraient leur clientèle augmenter.

Le secteur aussi de Sillery pourrait conserver une vitalité, puis en plus, on diminuerait l'étalement urbain en densifiant le cœur de la ville, et tout ça, dans l'intérêt collectif.

2445 J'ai eu l'impression quelquefois en écoutant les mémoires présentés jusqu'ici, que la vision de plusieurs personnes est tout noir ou tout blanc et que pour conserver notre patrimoine, aucun compromis n'est acceptable.

2450 Je vais ouvrir une petite parenthèse! On a eu un bel exemple de ça plus tôt ce matin avec madame Cloutier, je pense, qui m'a semblé persuadée de détenir la vérité et qui laissait entendre que vous, le Conseil du patrimoine qui êtes ici pour nous écouter présentement, et les décideurs des gouvernements, êtes de mèche avec les promoteurs. Je me demande pourquoi cette madame-là a pris le temps de venir ici ce matin si elle pense que les dés sont pipés d'avance. C'était juste une petite parenthèse, je referme.

2455 Ma vision des choses, pour ma part, est différente. Je crois fermement que l'intégration de nouvelles constructions, toujours en respectant l'environnement, peut être un plus pour tous, en créant un quartier vivant économiquement rentable et accessible à tous.

2460 Une autre question que je me pose, c'est: conserver la totalité de ces terrains en espaces verts, je parle de la totalité, est-ce vraiment une nécessité?

2465 Dans le quotidien Le Soleil, c'était pas la semaine dernière, c'était l'autre semaine d'avant, monsieur Labeaume se questionnait, notre maire se questionnait sur les legs à laisser à nos enfants et comment seraient perçues les décisions prises maintenant dans les années futures! Je suis d'accord pour protéger nos lieux patrimoniaux afin de transmettre notre histoire aux futures générations.

2470 Cependant, dans une situation économique de plus en plus difficile, nous devons également prendre en considération que notre endettement d'aujourd'hui sera également légué et payé par les générations qui nous suivront.

2475 Québec bénéficie déjà de plusieurs espaces verts protégés. La fin de semaine, quand avec ma famille je désire profiter du fleuve ou de la nature, un grand choix s'offre à moi parmi les endroits près de chez nous. Je crois qu'un des gros problèmes, c'est de choisir parmi les différentes options qu'on a. On a la promenade Samuel-De Champlain, j'ai la promenade Jacques-Cartier aussi, je peux aller faire un pique-nique sur les plaines, je peux aller dans le Bois-de-Coulange.

2480 Je pense que conserver intacte une partie des grands domaines de Sillery, peut-être pour prolonger certaines promenades, c'est une bonne idée, mais aussi autoriser des nouvelles constructions, afin d'apporter de nouveaux revenus, me semble une recette plus gagnante. De plus, cela réduirait l'impact financier de la dette sur les générations futures.

2485 Après avoir entendu aussi le témoignage des communautés religieuses, j'ai trouvé aberrant qu'elles aient à se battre afin de pouvoir disposer de leurs biens. Il ne faut pas perdre de vue que ces magnifiques terrains, même si plusieurs les utilisaient comme un endroit public, sont des propriétés privées.

2490 Pour ma part, à ma retraite, après avoir payé les taxes et entretenu ma propriété pendant des années, je serais offusquée si le gouvernement m'empêchait de vendre ou d'utiliser mon terrain pour assurer ma survie. Je trouve les communautés religieuses très patientes d'avoir attendu ces dernières années une décision qui ne vient pas, malgré leur situation très précaire.

2495 Je pense qu'il serait temps que les gouvernements respectent leurs positions. Pourquoi toujours recommencer un processus de consultation à chaque fois que des opposants se lèvent? Je dis pas que qu'est-ce que vous faites aujourd'hui, c'est pas bon, mais ça a déjà été fait. Est-ce qu'on va refaire ça, il faut qu'à un moment donné, la suite vienne aussi.

2500 Le débat me semble plus une question de densification de Sillery. La vraie question est doit-on oui ou non permettre le développement et si oui, quelles sont les balises à respecter!

2505 En résumé, je suis pour un développement intelligent, esthétique et réglementé qui peut être agencé à des parcs ou une promenade publique, pour que chaque citoyen de la ville de Québec puisse en bénéficier.

 J'aimerais qu'on laisse à nos enfants une partie de notre histoire à travers nos bâtiments et terrains patrimoniaux, mais pas à n'importe quel prix.

2510 Nous devons être responsables aujourd'hui, afin que nos enfants et nos gouvernements ne soient pas écrasés par une dette incontrôlable dans le futur.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

PAR L'ANIMATEUR:

2515 Merci madame Poulin. Monsieur Lefebvre.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2520 Une toute simple question. Vous mentionnez, sous forme de question, est-ce nécessaire de conserver les espaces verts devant les grandes propriétés. Mais vous avez pas répondu à la question.

PAR Mme MICHÈLE POULIN:

2525 La totalité. En fin de compte, c'est une question – moi, je pense, c'est des très beaux terrains, je pense pas, je suis pas favorable à une construction à outrance, mais je pense que c'est compatible d'intégrer vraiment des bâtiments qui vont repeupler le secteur de Sillery, qui vont redonner une vitalité aussi à Sillery, tout en préservant des parties de ces terrains-là en parc.

2530 C'est sûr que pour moi, j'ai de la misère à comprendre, je trouve, les gens parlent, oui, mais si on n'avait pas fait ça avec les plaines, oui, mais on les a déjà, les plaines. On a déjà le Bois-de-Coulonge.

2535 Moi, je peux vous dire que le Bois-de-Coulonge est vraiment peu utilisé, à part à l'heure du midi quand tous les travailleurs se retrouvent là pour pique-niquer, là!

2540 On a déjà ces parcs-là, est-ce qu'on a besoin encore de prendre la totalité de tous ces terrains-là pour en refaire des parcs encore?

À mon humble avis, c'est qu'on n'en a pas besoin. Oui, on peut garder, comme on dit, la promenade sur le haut de la falaise, je trouve que c'est une bonne idée, ça peut aussi faire une suite à ce qui est déjà là.

2545 Mais je pense vraiment, il y a des gens qui ont parlé avant moi, moi, je suis pas architecte, je suis pas urbaniste, j'ai rien de ça, mais je crois que c'est possible d'agencer de nouveaux bâtiments sur ces terrains-là pour donner encore une valeur, un plus encore à ces terrains-là de Sillery.

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:

2550

Juste une précision. Ces grands espaces dont on parle, on peut les appeler de différentes façons, mais constituent une des valeurs patrimoniales qui constituent ce site patrimonial de Sillery qui a été reconnu lors de son classement ou sa désignation en 1964, il y a cinquante (50) ans maintenant.

2555

Est-ce que vous allez jusqu'à proposer qu'on doive rescinder cela puis revenir en arrière là-dessus?

PAR Mme MICHÈLE POULIN:

2560

C'est des sites patrimoniaux, mais ça appartient, c'est quand même des terrains privés aussi, en partant.

2565

Donc si on les conserve, il va falloir les payer, il va falloir les entretenir. Moi, ma question, c'est une question, si je me dis – il faut pas se mettre la tête dans le sable, là.

2570

Si on regarde un peu ce qui se passe à travers le monde présentement, les pays qui font faillite, c'est bien beau de vouloir tout conserver, si on n'avait pas de problèmes économiques, je dirais, bien, on va tout conserver, on touchera à rien.

2575

Mais même encore là, je trouve que même pour le secteur de Sillery, ce serait vraiment un plus d'ajouter – c'est vieillissant, Sillery, c'est sûr que c'est patrimonial – mais je crois pas qu'ajouter de nouvelles constructions sur ces terrains-là va détruire complètement le site. Ça peut juste ajouter un plus.

Mais comme je dis, je suis pas une spécialiste, non.

PAR L'ANIMATEUR:

2580

Merci madame Poulin.

SÉBASTIEN THÉRIAULT

2585

PAR L'ANIMATEUR:

Monsieur Thériault.

PAR M. SÉBASTIEN THÉRIAULT:

2590

Bonjour. Tout d'abord, je veux m'excuser pour mon intervention cavalière de la dernière fois, parce que j'étais mal informé.

2595

Je suis arrivé ici pensant que tous les terrains étaient vendus, puis qu'il y avait aucun projet de sentier de falaise, j'étais vraiment outré, là.

2600

Donc moi aussi, comme la madame précédente, je ne suis pas un architecte ou un ingénieur ou un promoteur immobilier, je suis simplement un citoyen qui habite le secteur, qui habite près du chemin Saint-Louis.

Je pourrais commencer en disant que le chemin Saint-Louis est déjà très très sollicité par le trafic. Il y a énormément de trafic déjà.

2605

Et moi, ça m'inquiète de voir des projets de condominiums de trois cent trente (330) logements, parce que là, on parle juste d'un terrain spécifique sur Jésus-Marie, mais là, il y en a comme quelques autres, les Soeurs de Sainte-Jeanne-d'Arc étant le prochain terrain à être vendu, de toute évidence. Les Pères Assomptionnistes vont devoir vendre éventuellement aussi.

2610

Donc ça va commencer à faire beaucoup de monde sur le chemin Saint-Louis.

2615

On entend souvent, moi aussi, je suis pour la densité, l'augmentation de la densité à la ville de Québec, mais il faut aussi tenir compte de la capacité des infrastructures. Comme le chemin Saint-Louis ne pourra jamais, je pense, être élargi, pour moi, c'est difficile de penser qu'on va construire quatre-cinq (4-5) tours de trois cents (300) condos, en plus de ce qui est déjà en place, parce qu'il y a déjà beaucoup de trafic. Je vous le dis, les promoteurs immobiliers diront que non, mais ils restent pas près du chemin Saint-Louis de toute évidence.

2620

Donc ça, c'est une des inquiétudes que j'ai. Je commence par celle-là, parce que je vous avoue que le dossier est vraiment complexe. Plus j'ai commencé à lire sur le dossier, j'ai lu aussi les articles de journaux où certains promoteurs immobiliers parlaient de leurs projets, puis tout ça, bon. Je comprends qu'il y a une certaine ouverture pour créer un parc des grands domaines, je trouve que bon, c'est déjà un très bon point.

2625

Donc le sentier de la falaise, je pense que ça, ça va être une bonne chose, une très bonne chose aussi. Donc si on peut joindre à ça des terrains adjacents à ce sentier-là, ce serait une très bonne chose.

2630 Je pense entre autres au terrain des Soeurs de Sainte-Jeanne-d'Arc qui est un très beau terrain, avec un bel édifice, avec des tourelles en hauteur, qui est vraiment beau, qu'il faudrait vraiment garder. Et puis à la limite, moi, je pense que la Ville devrait acheter ce terrain-là.

2635 Parce que présentement, c'est assez curieux qu'il y ait juste un entrepreneur qui soit en communication directe avec ces Sœurs alors que le marché immobilier est supposé être un marché ouvert à tous, mais là, on dirait, c'est très bizarre, c'est très bizarre. Moi, je trouve qu'il y a juste un entrepreneur, un promoteur immobilier qui soit en communication avec les Sœurs, puis que ce soit comme juste eux qui parlent avec eux pour la vente du terrain, je trouve ça très bizarre, en tout cas!

2640 D'autre part, un projet de construction aussi. Il y a des choses qui me faisaient sursauter un peu quand je lisais les articles de journaux, comme par exemple dernièrement, j'entendais monsieur Simard dire on a atteint le seuil de rentabilité. Là, il veut construire trois cent trente (330) condos. Si je fais un calcul rapide, à trois cent mille dollars (300 000 \$) chaque, en moyenne, ça fait cent millions (100 M\$). Ça fait que quand tu as payé un terrain cinq millions (5 M\$), puis après ça, il faut construire les condos, je sais pas, c'est peut-être trente millions (30 M\$) construire ça, 2645 trente-cinq millions (35 M\$), tu passes à cent millions (100 M\$), j'aimerais avoir une entreprise avec un seuil de rentabilité aussi intéressant que ça, en tout cas!

2650 En gros, moi, je pense que la Ville, si le prix du marché des terrains autour du patrimoine historique de Sillery se vend à cinq millions (5 M\$), la Ville devrait les acheter, parce que c'est pas cher.

2655 Si les Sœurs sont inquiètes de ne pas pouvoir vendre leur terrain au juste prix, moi, je pense qu'avec des prix comme ça s'est fait présentement, la Ville peut très bien se permettre d'acheter ça.

Pour ce qui est des endroits qui ont déjà été achetés et qui sont déjà propriétés privées par des promoteurs immobiliers, je pense que ça va vraiment être important de faire attention, parce que pour moi, construire des condos modernes sur des terrains historiques, ça jure.

2660 J'ai essayé de tourner la carte de tous les côtés, puis je me disais, j'ai regardé les photos aussi des promoteurs, puis j'ai de la misère avec ça. Mais j'essaie de comprendre leurs idées. En fait, eux, c'est pour faire de l'argent, on se le cachera pas, c'est pour faire des profits.

2665 Mais je pense qu'il y a un juste milieu dans ça à trouver. Je pense qu'on peut leur laisser les parties de terrain qu'ils ont déjà achetées, mais je pense qu'il faudrait quand même que la Ville fasse son projet de sentier de falaise, mais agrandisse aussi pour créer un parc des grands domaines.

2670 Mais je voyais sur les présentations de promoteurs immobiliers, qu'ils étaient ouverts à ça, donc je pense que c'est une bonne chose, là.

J'espère que j'ai pas choqué trop de monde, comparativement à la dernière fois, ça doit.

2675 J'aurais aimé parler avec des promoteurs immobiliers aussi, franchement, parce qu'on travaille tous quarante (40) heures semaine, on a des enfants. Moi, je fais plein de choses, puis là, mon mémoire, c'est une page. C'est sûr que j'ai pas eu le temps de faire un mémoire de cinquante (50) pages, je travaille, on fait ce qu'on peut.

Mais je suis content d'avoir pu émettre mon opinion ici aujourd'hui, et je vous remercie.

2680 Donc comme je dis, dans le fond, c'est un dossier qui est pas mal plus complexe que je pensais au départ.

2685 Dans le fond, je pense que ça prend un juste milieu, mais je trouve qu'il faut faire attention avec les constructions de condos modernes sur les terrains patrimoniaux comme Sillery, malgré que je suis pour la densification.

2690 Il reste que le chemin Saint-Louis va rester le chemin Saint-Louis, puis le trafic est déjà énorme dessus. Je vous le dis, je vois mal comment on va pouvoir construire quatre-cinq (4-5) tours de trois cents (300) condos sans créer un impact majeur sur le trafic. Ça va être un stationnement, je le sais pas. En tout cas, c'est mon opinion et je la partage!

2695 Donc pour ce qui est du terrain des Soeurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, je trouve vraiment que la Ville devrait acheter ce terrain-là, calmer le jeu, puis acheter ça. S'ils sont pour l'acheter six millions (6 M\$), je veux dire, la Ville peut se permettre ça. Puis on verra pour la suite, parce que là, c'est vraiment pas cher pour des terrains comme ça.

Si c'est ça le prix du marché, moi, si j'avais l'argent, je l'achèterais moi aussi!

2700 Donc si vous avez des questions!

PAR L'ANIMATEUR:

Monsieur Lefebvre.

2705 **PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL:**

Oui, merci beaucoup de votre intervention ce matin.

2710 Vous avez raison de dire que c'est un dossier complexe, c'est le moins qu'on puisse dire. Dans votre présentation ce matin, vous exprimez une préoccupation assez précise en termes de prospective, parce que vous avez dit, bon, on parle de trois cents (300) condos à cet endroit-là, mais si on regarde dans le futur, je vois quatre-cinq (4-5) tours de trois-quatre cents (300-400) condos et plus.

2715 C'est une préoccupation tout à fait légitime qui regarde vers le futur, là, et non pas seulement un projet.

Qu'est-ce qui, selon vous, serait acceptable? Je vous pose la même question que j'ai déjà posée à d'autres personnes avant vous.

2720 Jusqu'où on peut aller, à partir de quand on va trop loin, selon vous?

PAR M. SÉBASTIEN THÉRIAULT:

2725 C'est la question que tout le monde se pose. Vous me la posez, puis je me la suis posée aussi.

2730 Jusqu'où on doit aller! Dans le fond, dans la construction sur des terrains patrimoniaux, c'est ça que vous voulez dire, jusqu'où on doit aller! Je pense personnellement, là, j'ai juste le plan de monsieur Simard en tête pour les terrains de Jésus-Marie, mais comme je dis, j'ai rien contre monsieur Simard, c'est un entrepreneur privé, puis c'est son affaire.

2735 J'ai regardé le plan des condos qu'il voulait construire sur les terrains de Jésus-Marie. Moi, ma fille va à la garderie à côté, au CPE le Pamplémousse, puis la beauté du paysage qu'il y a là, c'est magnifique. Mais il faut vraiment garder ça pour les enfants.

Puis je pense que la petite bande de terrain qui est concédée, que monsieur Simard a cédée à la Ville n'est vraiment pas suffisante. En fait, ça devrait être plus que ça.

2740 Puis dans le plan, les tours, la dernière tour, celle qui est le plus au sud, ça, elle devrait pas être là selon moi.

2745 Maintenant, la distance qu'on doit garder par rapport à la falaise, ça va dépendre de ce qui est possible de faire aussi. Je pense que jusqu'où on doit aller, moi, je répondrais jusqu'où on peut aller pour protéger! Tout en restant raisonnable.

Mais je pense que l'important, c'est de protéger ce qui reste le plus possible, parce qu'il y en a déjà beaucoup de parti. C'est morcelé.

Je suis très visuel, j'ai essayé de faire une carte de qu'est-ce que pourrait avoir l'air le parc, un parc des grands domaines, c'est pas évident.

2750

Donc les projets de trois cents (300) condos, là, moi, je suis très réticent par rapport à ça. Surtout qu'en faisant un calcul rapide comme je vous ai dit, on achète un terrain, cinq millions (5 M\$), on construit dessus pour peut-être vingt-cinq-trente millions (25 m\$-30 M\$), puis on vend cent millions (100 M\$), c'est beaucoup d'argent sur le dos d'un territoire patrimonial, là.

2755

Je dis pas, si le soixante millions (60 M\$) allait dans les services publics ou tout ça, mais c'est pas ça, là. Donc c'est pour ça que je suis un peu réticent.

Si la Ville achetait le terrain et construisait des immeubles et que les revenus, les profits seraient redistribués à la population, je serais pas mal plus ouvert à ça. Mais c'est pas le cas.

2760

PAR L'ANIMATEUR:

Madame Mundy.

2765

PAR Mme ANN MUNDY:

Quand vous dites que la Ville devrait acheter les terrains des Soeurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, qu'est-ce qu'on ferait avec les bâtiments, qu'est-ce qu'on devrait faire avec les bâtiments?

2770

PAR M. SÉBASTIEN THÉRIAULT:

Ah, je garderais le bâtiment intact, puis moi, j'avais même pensé, puis je l'avais proposé à monsieur Peter Murphy de la Ville de Québec, j'avais proposé de faire un petit amphithéâtre naturel, du style Regent Park à Londres qui est une espèce d'amphithéâtre très naturel, avec la vue sur le Saint-Laurent, ce serait magnifique.

2775

En tout cas, vous irez voir les photos du Regent Park à Londres. C'est une espèce de petit amphithéâtre très petit, naturel qui est très beau, mais il faut le voir sur les photos, il faut le voir pour le croire.

2780

Mais avec la vue sur le Saint-Laurent en plus, ce serait magnifique. Je garderais l'immeuble des Soeurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, en tout cas la partie où il y a des tourelles, ça, je garderais ça vraiment. Vraiment, c'est important, parce que c'est beau, ça a l'air d'un petit château. Il faut vraiment pas détruire ça.

2785

Qu'est-ce qu'on ferait avec ça, je dis pas, peut-être un hôtel, peut-être qu'on peut transformer ça en hôtel ancestral, un centre de paix, je sais pas.

2790 Ça peut être un partenariat aussi avec des entreprises privées pour faire – il peut y avoir des commerces là-dedans à la limite, je sais pas. Mais je laisserais l'immeuble intact.

2795 Je peux pas répondre à qu'est-ce qu'on ferait, qu'est-ce qu'on devrait faire avec cet immeuble-là, mais moi, je trouve, quand je suis allé sur ce terrain-là puis que j'ai vu l'immeuble, j'ai dit wow, c'est magnifique, il faut garder ça.

Puis quand on passe sur le boulevard Champlain, on voit les tourelles du château, c'est très beau, mais avec l'immeuble en tant que tel, j'ai pas d'idées spécifiques. Il faudrait voir.

2800 Mais je suis sûr qu'il y a plein d'architectes ou de gens qui ont des idées pour ça.

PAR Mme ANN MUNDY:

2805 Mais vous êtes pas en faveur d'un recyclage pour faire des logements?

PAR M. SÉBASTIEN THÉRIAULT:

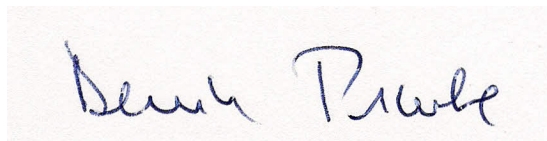
2810 Ouf! Bien, il faudrait que j'y pense. Il faudrait que j'y pense. À prime abord, si c'est pour garder l'immeuble en place, peut-être que oui. Peut-être que oui. Il faut pas détruire ça, en tout cas, ça, c'est sûr. Voilà.

PAR L'ANIMATEUR:

2815 Bien. Merci monsieur Thériault. Je propose donc qu'on ajourne pour le dîner et on se revoit autour de treize heures dix (13 h 10). Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 3 AVRIL 2013 À TREIZE HEURES DIX (13 H 10)

2820 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.